

SAC-231103

ANNEXE 1

Transcription de la 273^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2023

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

1.1 Bienvenue aux nouveaux membres

Président d'assemblée : Lynne m'a mentionné qu'on avait le quorum donc on va débiter la rencontre ce matin. L'Université de Moncton reconnaît que trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Maliseet et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les traités de paix et d'amitié élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre de Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Passamaquoddy et définissaient les règles tant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Je veux également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres : Pierre Philippe Ferguson, doyen des études par intérim du campus de Shippagan; merci Pierre d'avoir accepté de prendre l'intérim au campus de Shippagan et également le professeur Lacina Coulibaly du campus d'Edmundston. Pour la suite des choses considérant que j'ai un conflit d'intérêt, Gilles Roy, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, va prendre les prochains deux points concernant l'élection de la présidence de l'assemblée. Je vais aller rejoindre mon collègue Francis.

2. Présidence d'assemblée

2.1 Président d'assemblée (régulier)

VRER : Merci monsieur le recteur. Les deux prochains points touchent la présidence de l'assemblée donc comme vous le savez, Jean-François Richard a terminé son mandat de président d'assemblée du Sénat académique puis vous allez voir qu'il y a deux points à l'ordre du jour. Le premier c'est le président d'assemblée le poste régulier si je peux dire puis parce que la personne qu'on souhaite nommer n'était pas disponible aujourd'hui, c'était déjà prévu depuis longtemps qu'il était à l'extérieur donc on aura un président d'assemblée pour la réunion d'aujourd'hui. Le point 2.1, président d'assemblée régulier, j'aimerais proposer la nomination de Mathieu LeBlanc. Mathieu LeBlanc est vice-doyen de la Faculté des arts et sciences sociales, il a quand même une grande expérience dans les matières académiques étant vice-doyen et également il est président du Comité d'assurance qualité de la CESPMS donc je pense que ça serait une bonne personne pour assumer le rôle de président d'assemblée du Sénat académique donc j'en fais la proposition. Appuyé par Céline Surette. Tous ceux et celles qui sont en faveur, s'il-vous-plaît levez la main. Merci donc c'est adopté. Comme mentionné, Mathieu était prévu d'être à l'extérieur de la province cette semaine donc il n'est pas disponible pour la réunion de ce matin.

2.2 Président d'assemblée suppléant (pour SAC-231103)

VRER : Comme président d'assemblée suppléant, j'aimerais proposer la nomination de Francis LeBlanc. Francis comme vous le savez tous est doyen de la FESR et vice-recteur adjoint à la recherche, je pense que j'ai pas besoin de donner plus de détails sur Francis donc j'en fais la proposition. Appuyé par Olivier Clarisse. S'il n'y a pas de questions ou commentaires, tous ceux et celles qui sont en faveur, veuillez lever la main. C'est adopté, merci et on va aller les chercher. Je vais te céder la parole Francis, félicitations.

Président d'assemblée : Merci pour votre confiance puis merci d'avance pour votre patience. On doit nommer trois scrutateurs pour les votes parce que c'est à distance. On a les deux techniciens, Aboubaker Bensad, Michel Couture et Janice Comeau ici en personne. On n'a pas besoin d'une proposition, c'est à l'amiable. J'aimerais de vous informer qu'il y a quatre personnes qui sont excusées de la réunion soit Xavier Robichaud, Andrée Roy, Simon Thériault et Jean-François Thibault. On aura une pause vers 10 h 15 ce matin et on vise la clôture par midi. Aucun dîner sera servi aujourd'hui.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : On passe au point 3, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Monsieur le président, la convocation a été envoyée le 27 octobre 2023. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres le 27 octobre 2023 également. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et le recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures qui sont prévues dans les Statuts et Règlements au paragraphe 37(1), monsieur le président.

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Le point 4, vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Le point 5, correspondance.

Secrétaire générale : Nous n'avons aucune correspondance.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le point 6, adoption de l'ordre du jour.

Secrétaire générale : Monsieur le président au point 9.2, il y a les abolitions de programmes 9.2.1, 9.2.2 et on demande de retirer ces points-là de l'ordre du jour. Nous sommes encore dans la procédure au niveau de la remise du dossier complet au Sénat donc c'est reporté à la prochaine réunion qui est le 1^{er} décembre.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un propose l'adoption de l'ordre du jour? Hélène Albert appuyée par Jeanne Gaudet. Questions? J'en vois pas donc on est prêt pour le vote à main levée. Tous ceux qui seraient contre, levez la main. Abstentions. C'est adopté.

7. Adoption du procès-verbal SAC-230825

Président d'assemblée : Le point 7, adoption du procès-verbal de la réunion du 25 août, 2023. Est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui propose l'adoption? Francis LeBlanc et Étienne Dako. Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou modifications? J'en vois pas donc tous ceux qui seraient contre, levez la main. Abstentions. C'est adopté.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC-230825

8.1 Mise en œuvre de la réforme des comités du Sénat académique

Président d'assemblée : Le point 8, affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 25 août, 2023. Je donne la parole à M. Roy au point 8.1, mise en œuvre de la réforme des comités du Sénat académique.

VRER : Merci monsieur le président. Juste une petite mise à jour concernant la réforme des comités du Sénat ou la réforme des comités et des procédures je devrais dire. Comme vous le savez, la réforme avait été recommandée par le Sénat à sa réunion du mois de mai. Le Conseil de l'Université a adopté la nouvelle version des Statuts et Règlements qui confirme la réforme à sa réunion du 23 septembre au campus d'Edmundston. Depuis le 23 septembre, on avait décidé que la mise en œuvre se ferait à partir du 10 octobre donc il y a eu suivant l'adoption des élections pour les différents postes sur les comités. Peut-être juste vous dire un petit peu ce qui a été fait également depuis le 23 septembre, il y a eu plusieurs sessions de formation qui ont été offertes par la secrétaire générale pour le personnel qui vont faire le soutien administratif des différents comités. Il y a eu deux sessions le 29 août et le 14 septembre. Également, les nouveaux comités vont utiliser pour la plupart la plateforme DiliTrust donc une formation a été offerte également pour les nouvelles personnes qui vont agir comme gestionnaires de la plateforme pour mettre les documents et ainsi de suite. Ceci a eu lieu le 28 septembre donc on a eu déjà des rencontres de plusieurs nouveaux comités. Le Comité d'assurance qualité s'est réuni pour une première fois le 16 octobre. Le Comité des règlements, le 23 octobre et le Comité des programmes 1^{er} cycle et celui des cycles supérieurs, les deux comités se sont réunis le 27 octobre. Le travail a commencé comme on peut le voir dans plusieurs comités. Il y a eu des petits pépins, notamment on avait prévu une première réunion du Comité des programmes le 13 octobre, mais parce que la date limite pour la mise en candidature était le 10, on a eu un petit problème au niveau du quorum puis ça aurait été difficile aussi de demander aux gens de lire les documents dans une période de 24-48 heures. Comme vous le savez, les dossiers du Comité des programmes sont assez volumineux donc on a annulé la première rencontre, mais comme mentionné, elle a eu lieu le 27 octobre à la place. Parlant des nominations, il y a un guide d'élection qui a été élaboré. Les élections ont été lancées le 24 septembre. Il reste encore quelques postes à combler et je pense que les associations professorales et étudiantes ont fait des rappels je pense même juste vendredi dernier pour remplir les places qui manquent. Comme vous le savez, on parle également de la web diffusion des réunions du Sénat, la première web diffusion se fera à la prochaine rencontre, soit celle du 1^{er} décembre et elle sera diffusée en direct via l'Internet et je pense qu'on a décidé d'utiliser la plateforme YouTube pour la web diffusion. Peut-être la dernière chose à mentionner, le secrétariat général a développé un outil de dépôt de documents des comités du Sénat qui vont être destinés à venir ici au Sénat académique. Voilà monsieur le président, c'est essentiellement le résumé que je voulais faire.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas.

8.2 Autres

Président d'assemblée : On passe au point 8.2, autres. Est-ce qu'il y aurait des questions sur les autres points du procès-verbal?

9. Rapport du Comité conjoint de la planification**9.1 Évaluation des programmes d'études en économie (spécialisation, majeure et mineure)****9.2 Abolition de certificats de 2^e cycle en enseignement****9.2.1 Abolition du Certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants****9.2.2 Abolition du Certificat de deuxième cycle en enseignement en déficience visuelle**

Président d'assemblée : J'en vois pas donc on va passer au point 9, le rapport du Comité conjoint, 9.1 évaluation des programmes d'études en économie (spécialisation, majeure et mineure). Je cède la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. L'évaluation touche nos trois programmes qui sont présentement offerts à l'université, trois programmes en économie, soit le baccalauréat avec spécialisation, le programme de majeure et le programme de mineure. La procédure habituelle pour l'évaluation des programmes a été suivie. Vous allez trouver à la page 4 un rapport d'auto-évaluation des programmes qui a été préparé par le secteur puis à l'intérieur de cette auto-évaluation-là, on trouve les profils des programmes soit à partir de la page 8 donc c'est encore la même chose, c'est le numéro dans le milieu en bas de la page le numéro de page. Spécialisation comporte 90 crédits de formation fondamentale dont 60 la discipline principale, 30 crédits dans les disciplines connexes et 30 crédits de formation générale et cours au choix donc c'est une structure typique pour nos programmes. Pour la majeure, c'est 66 crédits de formation fondamentale avec 48 crédits de la discipline principale. Ensuite pour ce qui est de la mineure, c'est 24 crédits composés de 6 crédits obligatoires et 18 crédits de cours à option. En terme d'inscriptions, vous verrez qu'il y avait entre 25 et 30 personnes étudiantes inscrites à la majeure ou à la spécialisation puis une dizaine à la mineure. L'équipe d'évaluation était composée du professeur Hassan Benchekroun de l'Université McGill et le professeur Prosper Dovocon de l'Université Concordia. C'était une visite virtuelle qui a eu lieu entre le 4 et 17 mars puis on a reçu le rapport de l'équipe le 23 mai, 2023. Vous trouverez le rapport de l'équipe d'évaluation à la page 36 du dossier. Peut-être juste une petite remarque en passant que la dernière évaluation de ces programmes date de 2009 donc c'est comme si qu'on avait passé par-dessus un cycle d'évaluation comme qu'on remarque dans plusieurs de nos programmes. L'évaluation effectuée est dans son ensemble positive. Pour ce qui est des forces, on mentionne entre autres la structure des programmes qui est conforme à ce qui existe dans la plupart des départements d'économie dans le pays. Bien qu'on suggère certaines révisions à des cours, la répartition entre la formation fondamentale et générale est satisfaisante. On note également que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision du programme. Les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés. Les personnes étudiantes valorisent positivement leur interaction avec le corps professoral. Les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les personnes étudiantes sont atteints dans une large mesure. L'équipe d'évaluation juge également que les membres du corps professoral sont collectivement actifs en recherche et en service à la collectivité. Je cite de leur rapport : « pour la taille du département et leurs activités en enseignement et recherche, nous trouvons le niveau d'engagement envers la collectivité remarquable », ce sont les mots des évaluateurs. Ils jugent également que les activités en RDC sont à la fois diverses et de qualité. Les plans de cours montrent la pertinence des cours et sont similaires avec les cours standards en économie et les approches pédagogiques sont appropriées à la discipline. Les ressources matérielles sont adéquates. Bien entendu comme pour chaque évaluation, les équipes font un certain nombre de constats puis de recommandations afin d'améliorer nos programmes. Dans ce cas ici, ils mentionnent que les programmes ont besoin d'une actualisation donc une modernisation des contenus. Le programme bénéficierait d'augmenter l'exposition des personnes étudiantes aux outils récents de méthodes empiriques et jugement également que les ressources humaines sont en quantités insuffisantes même si la qualité y est. Les services associés aux structures d'appui aux personnes étudiantes peuvent être améliorés notamment en ce qui concerne de l'encadrement ou l'orientation. D'après les personnes étudiantes, le secteur pourrait être plus impliqué pour les guider dans les débouchés pour des opportunités d'emploi donc une des recommandations serait d'augmenter à l'intérieur du programme des opportunités de stage pour faciliter l'insertion dans le marché du travail. Et finalement, les évaluateurs proposent plusieurs suggestions au niveau de la structure et du contenu des programmes. Si vous allez à l'Annexe B à partir de la page 47, il y a une série de recommandations qui touchent spécifiquement les cours puis la structure des programmes. Comme la procédure habituelle, toutes les instances ont eu l'occasion de réagir au rapport donc on a la réaction du secteur économie de l'École des hautes études publiques à la page 50 et on trouve la réaction du doyen de la Faculté des arts et sciences sociales, M. Thibault, à la page 52. En tenant compte du rapport des évaluateurs externes et des deux rétroactions, nous avons formulé l'avis du vice-rectorat qui se trouve à la page 57. Vous allez constater pour ceux qui sont habitués de voir les avis du vice-rectorat qu'on change le format un peu pour s'en aller un peu dans la direction qu'on va prendre avec la réforme, mais aussi pour l'arrimer avec le plan stratégique, avec le plan opérationnel qu'on a adopté cette année. Vous allez voir que l'avis du VRER comporte huit recommandations. Au Comité conjoint de la planification, il y a eu quelques petites suggestions de changement de recommandations donc vous les trouvez aux pages 67 et 68 du document. Je vous dirais que la recommandation principale touche le remplacement de la spécialisation par un programme de majeure avec distinction. Ce programme-là était déjà prévu dans la planification académique de 2016 puis la majorité je pense c'est huit autres programmes de la Faculté des arts et sciences sociales ont déjà emprunté cette route-là donc c'est pas quelque chose qui est surprenant. Ce nouveau programme-là avec distinction pourrait notamment s'adresser pour les étudiantes et étudiants qui souhaitent faire des études aux cycles supérieurs. Les neuf recommandations du Comité conjoint de la planification sont les suivantes. La première : que le secteur économie procède à l'abolition de la spécialisation en économie et à la création d'un nouveau programme de majeure avec distinction en réduisant la proportion des cours obligatoires du programme actuel. La deuxième : que le secteur économie

élargisse l'offre de cours dans les programmes en économie en incorporant des cours pertinents offerts par d'autres unités académiques, notamment le cours analyse des données et apprentissage automatique et le cours éléments de modélisation quantitative avancée. La troisième : que le secteur économie tienne compte de l'EDID dans son enseignement, dans son curriculum et dans son recrutement de personnel enseignant afin d'attirer une population étudiante diversifiée. La quatrième : que le secteur économie distingue clairement dans le répertoire entre les cours à option en économie qui exigent des compétences en mathématiques et ceux qui en exigent pas afin de mieux orienter les personnes étudiantes provenant d'autres programmes, par exemple science politique et sociologie donc il y a un certain nombre de cours en économie qui sont quand même à contenu assez important en mathématiques. La cinquième : que le secteur économie collabore avec le registrariat dans la préparation de la programmation des blocs pédagogiques afin que l'horaire de cours obligatoires en économie n'entre pas en conflit avec les cours dans d'autres programmes susceptibles d'intéresser les personnes inscrites au programme d'économie, par exemple mathématiques, science politique, administration, aménagement des forêts, développement durable des zones côtières et à titre de projet pilote que le secteur économie en collaboration avec la formation continue identifie des cours qui ont le potentiel d'être offerts aux personnes inscrites à temps partiel. La sixième : que le secteur économie élabore des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE, ça aussi c'est une recommandation qu'on retrouve dans la majorité de nos programmes. La septième : que la direction adjointe en économie organise des rencontres annuelles avec toutes les personnes inscrites au programme en économie dans le but de les conseiller sur leur choix de cours d'une part et de les informer sur les exigences des programmes de 2^e cycle en économie d'autre part. La huitième : que le secteur économie incorpore au programme en économie un stage en milieu de travail qui pourrait être optionnel et un stage de recherche qui serait optionnel également sanctionné par des crédits. Et finalement, qu'à l'intérieur d'un délai de 12 mois un rapport d'étapes soit déposé au CCJ ou le nouveau sous-comité de planification Réforme 2023, un rapport qui fera état de l'avancement des travaux. Alors voilà monsieur le président, j'en fais la recommandation.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a un appuieur? Monsieur le recteur. Questions? Aucune question donc on est prêt pour le vote. On va lancer le vote. Le résultat est 30 pour et 0 contre, c'est adopté.

10. Rapport du Comité des règlements

10.1 Mise à jour de la nomenclature des règlements universitaires du 1^{er} cycle et des cycles supérieurs

Président d'assemblée : On va maintenant passer au point 10, rapport du Comité des règlements. 10.1, mise à jour de la nomenclature des règlements universitaires du 1^{er} cycle et des cycles supérieurs. Je donne la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors nous avons un nouveau comité des règlements. Ce comité a déjà existé dans les années 60 quand on a fait la création de nombreux règlements. Trente ans plus tard, on avait fait la révision de l'ensemble des règlements et maintenant on se trouve 30 ans plus tard avec un projet également de faire la révision de l'ensemble des règlements. Le projet aujourd'hui se limite à la nomenclature. Il s'agit de faire des mises à jour à la nomenclature afin d'aligner les règlements universitaires avec les Statuts et Règlements pour avoir la même terminologie qui a été adoptée par le Conseil de l'Université en septembre. Ce projet touche l'ensemble des règlements où on veut intégrer cette terminologie. La constituante devient le campus. Le Conseil des gouverneurs devient le Conseil de l'Université. Les comités qui sont mentionnés dans les règlements qui ont changé de nom avec la nouvelle réforme, on voit le Comité des programmes de 1^{er} cycle et le Comité des programmes de cycles supérieurs. On a également les personnes étudiantes ayant une incapacité plutôt que ayant un handicap, ça se voit déjà dans la politique en 2017. L'éducation permanente qui devient la formation continue, ça c'est quelque chose qui est en place depuis plusieurs années déjà. On voit aussi quelques cours qui ont été abolis en 2010 qui sont encore mentionnés dans un règlement qu'on propose de remplacer par la version actuelle. Le changement le plus important ça concerne le mot étudiante ou étudiant qui se remplace par personne étudiante. Alors comme vous pouvez imaginer, le mot étudiante ou étudiant revient plusieurs centaines de fois dans les règlements universitaires donc il fallait repérer chaque occurrence et faire la modification. Il y a quelques variations, par exemple la carte d'étudiantes ou d'étudiants qui devient la carte étudiante ou la carte d'identité comme ça se nomme à quelques endroits déjà. Parfois on parle de la personne inscrite, mais l'idée c'est d'avoir un vocabulaire qui est neutre et qui est inclusif comme le conseil vient d'adopter pour les Statuts et Règlements donc ce langage est intégré partout dans ces Statuts et Règlements donc on voudrait faire la même chose avec les règlements universitaires. Je vais demander au VRER de bien vouloir proposer l'adoption de ce projet. Merci.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement, je vais proposer la recommandation de l'adoption du nouveau projet des règlements universitaires.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Mme Albert. Est-ce qu'il y a des questions? Sénateur Mbarga.

Mbarga : Monsieur le président, je voudrais dire toute mon admiration sur la minucie du travail qui a été fait parce que c'est vraiment un travail de détails. C'est pour ça que j'ai juste une petite observation très minime. À la page 36 le dernier paragraphe, la personne étudiante auditrice a les mêmes responsabilités que tout membre de la communauté universitaire en ce qui a trait à son comportement à l'université. Elle est donc

sujet aux règlements généraux. Je voudrais suggérer qu'on dise soit qu'elle est sujette, soit alors qu'elle se conforme aux règlements de l'université. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Ça se fait à l'amiable j'assume? Mme Dawes.

Dawes : Je ne vois pas de problème avec ça.

Président d'assemblée : Tout le monde est d'accord? Est-ce qu'il y a d'autres questions? Mme Albert.

Albert : En fait, il y avait deux propositions. Moi j'irais plus dans le sens de la deuxième. J'aime moins l'utilisation de ce mot-là puis je pense que la deuxième proposition du sénateur Mbarga, elle doit se conformer aux règlements universitaires, correspondrait à une manière appropriée de le mentionner.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a consensus? M. Clarisse, je vous donne la parole.

Clarisse : Dans le même genre de modification mineure, à la page 4 on parle de boisson alcoolique. Est-ce qu'on devrait pas plutôt parler de boisson alcoolisée parce qu'une personne peut être alcoolique, mais une boisson est juste alcoolisée d'après moi.

Président d'assemblée : Un consensus encore une fois, merci. D'autres questions ou commentaires? J'en vois pas, on va donc passer au vote donc j'ouvre le vote. Le résultat est 32 pour et 1 contre, c'est adopté.

10.2 Modification aux règlements universitaires 31.1 et 32.1 – thèses par articles

Président d'assemblée : Nous allons maintenant passer au point 10.2, modification aux règlements universitaires 31.1 et 32.1 – thèses par articles. Je cède de nouveau la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. Le dernier projet portait sur l'ensemble des règlements, celui-ci porte sur un seul point, la thèse par article qui s'applique aussi bien au 2^e cycle qu'au 3^e cycle. C'est un projet qui remonte à 2018 qui a été recommandé à l'unanimité par la RVD également par le nouveau Comité des règlements qui a été étudié par le Comité des programmes. Avec des regards au cours des années on avait posé des questions sur divers éléments, mais l'essentiel du projet c'est de fixer un minimum pour chaque cycle. On parle d'un manuscrit au niveau du 2^e cycle et au niveau du 3^e cycle d'un article accepté ainsi qu'un manuscrit. Pour la thèse, on précise les parties que la thèse doit contenir avec l'introduction, la conclusion, la bibliographie, la présentation de la contribution de la personne étudiante ainsi que des parties de liaison donc il y a plusieurs éléments à part les articles ou les manuscrits. Tout ceci est évalué par un jury comme pour n'importe quelle thèse traditionnelle. Je pense que ça c'est l'essentiel du projet et encore une fois, je demande au VRER de bien vouloir proposer.

VRER : Merci monsieur le président. Oui effectivement, je fais la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications aux règlements universitaires 31.1 et 32.1 portant sur la thèse par article.

Président d'assemblée : Est-ce que quelqu'un appuie? Hector Adégbidi à distance. Est-ce qu'il y aurait des questions? Mme Surette.

Surette : Je suis contente de voir un règlement qui précise avec plus de détails les contenus de thèses par article, ça va certainement nous aider. J'ai une question pour le règlement de 3^e cycle. J'ai été surprise de voir qu'on recommandait deux articles au lieu de trois, ce qu'on voit souvent au niveau des disciplines des sciences naturelles. J'imagine qu'il y a rien qui empêcherait les programmes aux sciences naturelles de demander des exigences plus grandes, on peut faire des règlements particuliers.

Président d'assemblée : Exactement, si je peux intervenir à titre de doyen. Oui, c'était un consensus général par règlement général, mais rien n'empêche d'avoir des règlements particuliers, ça se fait dans plusieurs universités, il y a normalement un règlement général puis il y a certains programmes qui demandent plus ou même moins. Si qu'on pense à la thèse du doctorat professionnel en psychologie, peut-être qu'ils vont nous amener avec un règlement particulier parce que c'est une thèse qui a moins de crédits que la thèse réseau de programmes PhD.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Moi j'inviterais quand même les programmes d'avoir une certaine réserve en ce qui concerne le nombre d'articles. C'est toujours en fonction de la qualité et de la nature de l'étude qui a été réalisée donc de fixer un nombre fixe dans un règlement spécifique, souvent ça peut être plus restrictif que bénéfique. Juste une recommandation en général.

Président d'assemblée : Merci. M. Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le recteur, vos paroles sont musique à mes oreilles pour dire ça. Il vaut mieux privilégier la qualité que la quantité, c'est un mot d'ordre qu'il faut garder et là-dessus j'inviterais tout de même des CES à prendre ça en compte et à juger sur la recevabilité ainsi que les membres du jury pour évaluer la qualité du travail plutôt qu'un nombre absolu.

Président d'assemblée : Merci. M. Dako.

Dako : Je suis entièrement d'accord avec le dernier intervenant. Je crois que ouvrir un peu le débat de ce côté-là serait une très bonne chose et il serait peut-être mieux de prévoir ça dans le règlement parce que si c'est pas prévu dans le règlement, ça peut avoir un côté pervers lors du traitement des dossiers cette ouverture d'esprit-là. Je souhaiterais peut-être qu'on amende un peu le règlement dans ce sens-là.

Président d'assemblée : Merci. Un commentaire c'est que l'ajout d'un règlement particulier devra passer par toutes les instances donc devront être étudiés éventuellement par le Comité des règlements. Il y a quand même un garde-fou à ce niveau-là. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

Dako : Un élément de réponse, c'est-à-dire que son adoption ici n'est pas une adoption définitive, c'est ça que je comprends?

Président d'assemblée : Non. Ici on adopte un règlement général où est-ce qu'on a besoin d'un manuscrit pour la thèse à la maîtrise et la thèse doctorale c'est un article accepté plus un manuscrit. Si qu'un CES désire avoir un règlement différent, il doit passer un règlement particulier pour son programme distinct donc ce changement-là devra passer par toutes les instances comme d'habitude. Le règlement qu'on adopte aujourd'hui c'est le règlement pour tout le monde.

Dako : J'ai quelques petites inquiétudes à cet effet-là parce qu'on l'adopte aujourd'hui admettons qu'un étudiant au doctorat fait sa thèse et le règlement général demande qu'il ait un minimum de deux articles et qu'il n'est pas capable de le faire parce que bon, son travail est plutôt de façon générale, mais basé sur la pertinence du projet sur lequel il a travaillé. Cet étudiant-là pourra pas graduer parce que le règlement général lui dit que ça prend absolument pour sa thèse deux articles. Qu'est-ce qu'on fait dans ce cas-là?

Président d'assemblée : Il peut soumettre une thèse traditionnelle. La thèse traditionnelle continue à exister donc la thèse sans article par exemple.

Dako : Merci.

Secrétaire générale : L'entrée en vigueur du règlement est quand parce qu'on pourrait peut-être la mettre dans la résolution. C'est tu immédiatement ou le 1^{er} janvier?

Président d'assemblée : À la publication du répertoire.

Secrétaire générale : Le 1^{er} février.

Président d'assemblée : On pourrait disons avoir une clause campère, on va être flexible si quelqu'un est déjà en cours de route. Mme Mélanie LeBlanc à distance.

LeBlanc, M. : Merci. J'ai juste une petite question de détail. Je vois en nulle part dans le document où on définit ce qui est un manuscrit. Je l'ai peut-être raté, vous pouvez me corriger si j'ai tort.

Président d'assemblée : Un manuscrit c'est la préparation d'un article qui est pas nécessairement ni soumis ni accepté donc c'est un manuscrit d'articles qui est en phase finale, mais qui est pas encore soumis.

LeBlanc, M. : Donc est-ce que c'est mentionné dans le règlement parce que j'ai l'impression que ça pourrait porter à confusion, mais peut-être pas. Je vous laisse en juger, je voulais le mentionner tout simplement.

Président d'assemblée : C'est qu'anciennement dans le programme pour la maîtrise, on demandait que le manuscrit devrait être soumis avant le dépôt final qui pouvait mener à des délais dans la publication de la thèse parce que la défense d'un comité de thèse s'était prononcé et le dépôt final se fait à la bibliothèque quelques semaines après normalement suite à des petites corrections mineures. Moi à mes yeux un manuscrit ça va de soi, lorsqu'on parle d'un manuscrit d'articles, on mentionne pas qu'il doit être accepté ni soumis donc par définition je sais pas si c'est clair pour tout le monde. Je vois qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir, il y avait sénateur Mbarga en premier.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je pense que c'est quand même une question importante celle de la sénatrice LeBlanc parce que ça peut mener à toutes sortes de confusions si on ne dit pas ce qu'est un manuscrit donc j'appuie fortement sa question pour qu'on puisse trouver un moyen pour définir le manuscrit dans le règlement ou dans un texte qui est applicable.

Président d'assemblée : Avez-vous une suggestion? Mme Surette.

Surette : Dans le règlement de 3^e cycle, on parle de l'article qui va être accepté déjà pour publication puis ensuite on dit à cet article s'ajoute au moins un autre manuscrit d'articles de recherche donc on est plus clair sur qu'est-ce qu'on veut dire par le manuscrit. Dans le règlement de 2^e cycle, on dit article ou manuscrit. Peut-être si on disait tout simplement manuscrit d'articles, ça éviterait la confusion parce que c'est vrai qu'un manuscrit ça peut être un livre.

Président d'assemblée : Donc on ajoute manuscrit d'articles de recherche au 2^e cycle. Est-ce que le proposeur puis l'appuyeur sont d'accords? Est-ce qu'il y a d'autres questions? M. Dako.

Dako : Non, j'ai pas de question.

Président d'assemblée : M. Coulibaly.

Coulibaly : C'est juste une suggestion. Manuscrit normalement ça dit juste écrit à la main, ça c'est le terme, voilà, un manuscrit c'est quelque chose qui est écrit à la main. Pourquoi on mettrait manuscrit d'articles pour répéter ou qu'on dirait pas un article scientifique ou un article publié dans une revue scientifique reconnue parce que très souvent on va parler plus d'articles scientifiques que de manuscrit.

Président d'assemblée : Mme Albert.

Albert : Si manuscrit c'est vraiment à la main, peut-être qu'on peut dire un ébauche d'articles. À ce moment-là c'est comme un premier jet parce que c'est ce que je comprends. C'est pas quelque chose qui est publié, c'est quelque chose qui ____.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur, voulez-vous intervenir sur ce point-là particulier?

Recteur et vice-chancelier : Oui monsieur le président. Je pense qu'on doit juste le décrire tel qu'on l'entend, c'est-à-dire un article scientifique qui est non-soumis et non-publié. Je pense ça décrit bien à mon avis ce qu'on veut dire.

Président d'assemblée : On mettrait non-soumis ou non-publié. Mais il pourrait être soumis et non-publié donc c'est un ou l'autre, c'est un ou. Ça va? M. Clarisse.

Clarisse : Mon grain de sel, je trouve qu'on est très négatif entre dire non-soumis ou non-publié, je préférerais une formulation plus positive entre dire un manuscrit d'articles scientifiques en vue de publication ici ou un profil d'articles, c'est un manuscrit d'articles en vue de publication puisque c'est la finalité finale ici. Ça serait ma suggestion plutôt que d'être négatif avec tout le respect que je vous dois, monsieur le recteur.

Président d'assemblée : On apprécie votre positivité, vous êtes très positif. Est-ce qu'on a un libellé?

Secrétaire générale : Dans les règlements 2^e cycle, mais il faudrait peut-être être cohérent avec le 3^e, faudrait peut-être faire l'exercice. C'est un article scientifique en vue de publication.

Président d'assemblée : M. Dako.

Dako : Juste pour rappeler monsieur le présidente que au Conseil de la FESR on a eu cette discussion-là et dans la discussion qu'on a eue c'était très bien spécifié. On parlait de manuscrit d'articles, articles soumis ou acceptés donc il y a trois volets, trois éléments clairs. Un manuscrit d'articles qui n'est pas encore publié puis articles soumis et articles acceptés donc c'est suffisamment clair. Je crois qu'il faut tout simplement le spécifier dans le règlement pour dire manuscrit d'articles, articles soumis ou articles acceptés. Je pense que de cette façon-là c'est plus clair pour tout le monde.

Président d'assemblée : Mme Godet à distance.

Gaudet : Moi ça porte sur une autre chose alors je reviendrai par après parce que c'est un détail dans le document qui a à faire avec ce qu'on a décidé par rapport au changement la personne étudiante et tout ça, c'était simplement on demandait si qu'on va changer ce document-là parce que c'est les étudiantes et les étudiants partout etc., donc faudrait peut-être regarder ça aussi.

Président d'assemblée : C'est noté, je pense qu'il faudra le harmoniser avec les autres règlements. Sénateur El Adlouni.

El Adlouni : Je pense manuscrit c'est souvent utilisé pour les pré-prints donc on peut garder manuscrit d'article ou bien un projet d'articles si manuscrit dérange. C'est un projet d'articles qui est toujours approuvé par le directeur de thèse.

Président d'assemblée : Je vous rappelle que le jury devra se prononcer sur tout ça qui est présenté. Merci. Mme Surette.

Surette : Moi je vais peut-être répéter un peu, mais je pense que le mot manuscrit, la définition du mot manuscrit évolue puis quand on regarde sur le web, on trouve vite le terme manuscrit pour indiquer quelque chose qui va être soumis pour publication. Donc je pense que le mot manuscrit est probablement le mot qu'on veut dans notre règlement, moi je serais vraiment confortable à ce qu'on mette manuscrit. Aussi préciser que dans le règlement de 2^e cycle au tout départ du règlement, on dit manuscrit d'articles de recherche puis c'est juste après qu'on dit juste manuscrit plus court puis c'est probablement juste pour pouvoir sauver des mots dans nos règlements, mais c'est clair au départ.

Président d'assemblée : Donc finalement tout était clair dès le début. Est-ce qu'on veut ajouter manuscrit d'articles de recherche aux deux endroits puis aussi au 3^e cycle? On est d'accord avec cette modification mineure? M. Lajoie.

Lajoie : Oui, j'ai fait la même chose que la sénatrice Surette, j'ai regardé en ligne la deuxième définition du terme manuscrit, c'est effectivement un ouvrage destiné à être imprimé puis ensuite on est dans le règlement de la thèse par article, je pense que manuscrit ça va de soi déjà. Merci.

Président d'assemblée : Sénateur Adégbidi.

Adégbidi : Je suggère qu'on revienne à l'expression qui a été utilisée au Conseil de la FESR tel que le sénateur Dako vient de le dire et que ce soit très clair de cette manière-là.

Président d'assemblée : Merci. Je vois pas d'autres interventions je vais donc lancer le vote. Le résultat est 31 pour, 0 contre, c'est adopté.

11. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique

11.1 Sanction des études – octobre 2023

Président d'assemblée : Nous allons passer au point 11, rapport du BDS, sanction des études, octobre 2023. Point d'information de madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Avec la nouvelle réforme des comités, une des choses qu'on a décidées c'est que les attributions du Comité d'attestation d'études sont transférées au Bureau de direction du Sénat et un dossier que l'on voyait au Comité d'attestation d'études c'était la sanction des diplômes en vue de la remise des diplômes aux collations. Je rappelle qu'on a trois dates dans l'année où est-ce qu'on sanctionne les diplômes, le 15 octobre, le 15 février et au mois de mai. Ici, c'est une première je pense pour le Sénat, vous avez la liste des noms des personnes qui ont obtenu un diplôme lors de la remise des diplômes du 15 octobre, 2023. On a 155 dossiers qui ont été sanctionnés, 7 au campus d'Edmundston, 127 au campus de Moncton et 21 au campus de Shippagan. Les noms sont présentés, vous allez reconnaître le format du programme de la collation, on le prépare au fur et à mesure donc merci au registrariat pour ce travail. Vous voyez un peu quand on regarde ça, c'est beaucoup les programmes de 2^e cycle maîtrise qui sont sanctionnés à l'automne. C'est de l'information puis ça vous garde au courant que oui on a des diplômés et tout va bien. Si vous avez des questions.

Président d'assemblée : Questions? M. Clarisse.

Clarisse : Juste un remerciement de rendre les choses beaucoup plus humaines. De voir des noms plutôt que des chiffres parfois ça rend les choses beaucoup plus parlantes et ça affecte un peu plus donc un grand merci pour ce nouveau format. J'en vois pas

Président d'assemblée : Merci. Autres questions?

12. Nominations au Comité consultatif pour le poste du VRER – renouvellement

12.1 Deux professeures ou professeurs, membres du Sénat académique

12.2 Une étudiante ou un étudiant, membre du Sénat académique

Président d'assemblée : On va passer au point 12, nominations au Comité consultatif pour le poste du VRER. Je note que le vice-recteur Roy quitte la salle à cause d'un conflit d'intérêt qu'il déclare. On doit nommer des personnes sur le comité consultatif de renouvellement du mandat du vice-recteur à l'enseignement et recherche. Ce comité est présidé par le recteur. Les membres sont les suivants, il y a une ou un pair au poste qui est nommé par le recteur. Il y a deux cadres relevant du vice-rectorat enseignement recherche qui seront nommés par les dits cadres. Il y a deux professeurs membres du Sénat académique nommés par le Sénat académique. Il y a une personne étudiante membre du Sénat nommée par le Sénat. Aujourd'hui, nous devons nommer ces trois personnes-là. On a deux postes au niveau de professeur, un poste au niveau étudiant. Je mentionne aussi qu'on doit tenir compte de la diversité dans le sens large, c'est-à-dire campus, genre, minorité dans nos décisions. J'ouvre les nominations, je vois Mme Albert.

Albert : Merci monsieur le président. Je propose comme représentant professoral à ce comité le professeur Michel Soucy du campus d'Edmundston.

Président d'assemblée : Michel Soucy, vous acceptez?

Soucy : Oui.

Président d'assemblée : Je vois une autre demande, Mme Surette.

Surette : Je propose Christine Paulin au campus de Moncton.

Président d'assemblée : Mme Paulin, vous acceptez? Elle dit oui. Là on va se tenir aux profs pour l'instant. Est-ce qu'il y a d'autres nominations au niveau des représentants des professeurs? M. Coulibaly.

Coulibaly : Je propose Étienne Dako au campus de Moncton.

Président d'assemblée : Campus de Moncton, Étienne Dako. Donc on a deux personnes du campus de Moncton, une personne du campus d'Edmundston. M. Dako, vous acceptez?

Dako : Vu qu'il a une candidature du campus de Moncton, je décline.

Président d'assemblée : Vous déclinez? Ok, merci. On a deux candidatures, je corrige. D'autres nominations? D'autres nominations? Troisième et dernière fois, d'autres nominations? Les personnes sont nommées par acclamation. Maintenant on a besoin une personne étudiante membre du Sénat et nommée par le Sénat. Est-ce qu'il y a des propositions? Sénateur Boudreau.

Boudreau : Merci monsieur le président. Je veux simplement faire la nomination de sénateur Bourgoïn pour ce comité.

Président d'assemblée : Merci. M. Bourgoïn, vous acceptez? Oui. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Troisième et dernière fois, est-ce qu'il y a d'autres nominations? Sinon, on le nomme par acclamation. Merci aux trois personnes qui sont portées volontaires.

13. Nominations aux comités du Sénat académique

13.1 Bureau de direction du Sénat académique (R. Levesque*)

13.1.1 Membre du corps professoral du campus d'Edmundston et membre du Sénat, élu par le Sénat

Président d'assemblée : Nous allons maintenant passer au point 13, d'autres nominations. C'est des nominations au Comité du Sénat premièrement au Bureau de direction du Sénat. On a besoin d'un membre du corps professoral du campus d'Edmundston membre du Sénat et qui est élu par le Sénat. Ça c'est en remplacement du professeur Levesque pour lequel le mandat se termine. Je vois qu'il y a des mains levées. Michel Soucy.

Soucy : Je voulais proposer la nomination du sénateur Coulibaly au Bureau de direction.

Président d'assemblée : M. Coulibaly, vous acceptez?

Coulibaly : Oui.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Et pour la dernière fois, est-ce qu'il y a d'autres nominations? Non donc M. Coulibaly est nommé. Merci beaucoup.

13.2 Conseil de la langue française

13.2.1 Professeure ou professeur, membre du Sénat, élu par le Sénat (C. Mbarga)

Président d'assemblée : Le Conseil de la langue française, le mandat du sénateur Mbarga se termine et on doit maintenant nommer une personne. Est-ce qu'il y a des nominations? Mme Albert.

Albert : Je propose la nomination du sénateur Gervais Mbarga.

Président d'assemblée : M. Mbarga, vous acceptez?

Mbarga : Oui.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Deuxième fois, d'autres nominations? Et pour une dernière fois, est-ce qu'il y a d'autres nominations? J'en vois pas donc on remercie le sénateur Mbarga pour sa nomination au comité.

14. Formation – Réforme des comités du Sénat académique et gouvernance universitaire

Président d'assemblée : On passe maintenant au point 14, une formation sur la réforme des comités du Sénat académique et de gouvernance universitaire. C'est un point d'information et on va avoir une présentation de madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Ça me fait plaisir de vous présenter une formation qui portera sur la gouvernance universitaire. C'est une formation qui s'inscrit dans la stratégie dans le volet je dirais plutôt leadership et qui fait en sorte que nous encourageons fortement diverses formations dans divers éléments du leadership avec la nouvelle stratégie. Donc c'est dans ce sens-là, c'est la première fois que j'en fais une au Sénat, ça me fait vraiment plaisir de vous partager ces informations-là. Le module 1 s'appelle le système bicaméral alors c'est vraiment un regard sur le fonctionnement et la prise de décision à l'université avec les instances supérieures et leurs comités. La question du jour elle est pas mal large, qu'est-ce que la gouvernance universitaire. On entend souvent le mot gouvernance, elle peut prendre diverses formes cette définition-là, ici on est vraiment dans le contexte universitaire et on va se mettre dans ce bateau-là de qu'est-ce qu'est la gouvernance lorsqu'on parle de gouvernance et le mot universitaire il faut vraiment l'avoir à l'esprit tout au long de la présentation. On y reviendra à la fin de la présentation. Lorsqu'on parle des divers volets de la gouvernance universitaire, il y a plusieurs angles qu'on peut examiner, il y a plusieurs thèmes qui peuvent revenir à l'esprit. Un incontournable de ça c'est le cadre juridique et le cadre règlementaire. On va en parler au fur et à mesure qu'on avance et il y a aussi les structures et le fonctionnement, on en a beaucoup parlé au cours de la dernière année. On les retrouve exprimés dans les Statuts et Règlements habituellement. Les processus décisionnels qui viennent s'inscrire dans la prise de décision finale d'une université alors comme vous le savez, on a des chemins qui sont parfois laborieux au niveau de la procédure, mais il y a des raisons pour ça et on se donne des processus qui sont robustes alors on est dans le monde de la gouvernance à ce moment-là. Les politiques, les règlements, les rôles, les responsabilités des uns et des autres comment ça s'inscrit dans la mouture du fonctionnement universitaire et les parties prenantes, il faut jamais oublier qu'on évolue dans un contexte interne à l'université, mais aussi externe. On s'inscrit dans une communauté et dans un milieu de vie et donc à ce moment-là, il faut être conscient qu'on est pas tous seul là-dedans et qu'il y a des parties prenantes, pensons par exemple au gouvernement provincial qui nous surveille de très près, les journalistes qui nous surveillent de très près alors on apprend à vivre dans ce milieu-là, mais on est aussi conscient et c'est sûr que ça nous amène à réfléchir en tenant compte des diverses positions. Aujourd'hui dans la présentation, quelques thèmes qu'on va examiner : la gouvernance, le leadership, le Conseil de l'Université, je veux dire le Conseil des gouverneurs, le leadership, le Sénat académique, les comités, les Statuts et Règlements et les nouveautés pour le Sénat académique. Alors j'ai environ 40 acétates à partir d'ici alors mettez votre ___ pour 40 minutes. Si vous avez des questions au fur et à mesure, des questions de précision je les apprécie, mais j'aimerais garder la conversation pour la fin pour si vous avez des questions plus laborieuses. Lorsqu'on parle du modèle de gouvernance de l'Université de Moncton, on parle du système bicaméral et donc la gouvernance de l'Université de Moncton est organisée dans ce sens qu'elle a deux chambres supérieures, deux instances supérieures. Vous entendez souvent parler du Conseil de l'Université, qu'est-ce que ça fait, on va en parler et le Sénat académique est le mariage des deux pour prendre des décisions qui sont optimales. La Loi sur l'Université de Moncton c'est celle qui crée les deux instances supérieures alors quand elle crée ceci, elle crée la composition de ces instances-là, elle donne les pouvoirs de ces instances-là et elle exprime aussi certaines composantes puis une composante pas en terme ___, mais comme des éléments fondamentaux de l'Université de Moncton. Chaque instance a son champ de compétence qu'on appelle la juridiction et elle fait son travail à l'intérieur de ce champ-là. Elle ne doit pas fonctionner hors juridiction, elle fonctionne dans sa juridiction et on va examiner un peu les juridictions des uns et des autres. Alors les prochaines diapos, vous allez voir c'est une dizaine de diapos, c'est surtout sur le Conseil de l'Université. Permettez-moi d'en parler et puis après ça on sautera au Sénat. On a pas souvent l'occasion de parler du Conseil de l'Université, mais ça fonctionne un petit peu comme le Sénat, mais il y a quand même des différences assez importantes. Un dernier mot sur le système bicaméral, c'est un modèle de gouvernance qu'on dit partagé « shared governance model » alors dans la littérature c'est un concept qui existe réellement qui est adopté par plusieurs universités canadiennes. Il y a d'autres modèles de gouvernance, il y a le modèle qui est unicaméral et le modèle tricaméral. Unicaméral, on le retrouve à l'Université de Toronto et on dit comment ça peut être partagé si c'est unicaméral, mais essentiellement lorsqu'on regarde l'organigramme des instances de Toronto, on voit vite qu'il y a des grands rassemblements, un comité académique, un conseil académique, un conseil business et un conseil où est-ce qu'on examine un peu la qualité, les comités de qualité avec des rassemblements de centaines de personnes autour de la table, de 50 personnes autour de la table, ça fait rapidement on est dans des modèles qui sont « shared governments », mais il y a au-dessus de ça un grand comité qui a un pouvoir qu'on dit « oversight »; excusez mon anglais, ma littérature est en anglais, mais la ___ continue des prises de décision qui sont très importantes pour le cheminement de l'université. Alors ces divers modèles nous on s'inscrit dans celui qui est le mieux connu qui est le système bicaméral. Quelques faits saillants sur la Loi sur l'université et j'espère que vous savez tous ceci, mais des fois on le révisé, on est une université de langue française, on est pas bilingue, on est de langue française du Nouveau-Brunswick autorisée à décerner des grades. On est aussi une université qui a trois campus, Edmundston, Moncton et Shippagan qui ont des rôles spécifiques. Il faut reconnaître la spécificité des trois campus et chaque campus gère son propre budget. Vous voyez, on est plus dans la juridiction du conseil, mais chaque campus gère son propre budget. On continue avec la prochaine acétate et d'autres faits saillants. Lorsqu'on examine le côté finance de l'Université de Moncton dans les pouvoirs importants que l'on retrouve à l'Article 5 de la Loi, l'Université de Moncton c'est une corporation. Même si on aime pas tout à fait ce langage-là, on est quand même à la fin de la journée une corporation qui peut acheter et qui peut vendre ses biens. L'université vous le savez, elle a beaucoup de bâtiments, elle a beaucoup de terrains, elle a beaucoup de biens meubles immeubles, l'Université de Moncton peut hypothéquer ses biens réels et personnels alors c'est le côté affaires de l'université. Les biens de l'université peuvent faire l'objet d'une expropriation si ils sont utilisés à ses fins alors c'est une provision qu'on a dans la Loi, une clause qui nous protège au niveau de nos terrains, on a beaucoup beaucoup de beaux

terrains en plein milieu des trois centres-villes de l'université donc il y a des gens qui pourraient être intéressés à mettre des Costco à travers de ça, etc. Ça jamais été le cas, on a toujours été capable de défendre le fait que c'était l'objet qu'ils étaient utilisés à ces fins alors on a des laboratoires vivants sur chacun de nos terrains. On continue. Quand qu'on tombe dans l'académique, la gouvernance universitaire là aussi dans la Loi on a des pouvoirs importants (Article 3) et le Sénat et évidemment les instances supérieures peuvent offrir un enseignement universitaire dans toutes les disciplines du savoir et ça c'est une clause fort importante qu'on retrouve dans la Loi. On a pas besoin d'aller à l'Assemblée Législative si on veut enseigner dans telle ou telle discipline. On est pas une université niche, on est une université qui a vraiment la capacité large d'offrir dans toutes les disciplines et ça c'est un gain qu'on a eu lors des négociations de cette loi-là. On peut créer des facultés, des collèges, des chaires, des départements. On peut entreprendre des activités de recherche dans tous les domaines de la discipline ça fait que c'est pas qu'on offre tous les programmes, mais on peut et ça c'est un pouvoir très important de l'Université de Moncton. On continue. Alors des fois on se dit comment s'exprime le partage du pouvoir de gouverner entre le Sénat et le Conseil de l'Université. On a des expressions dans des articles de la Loi qui nous donnent l'écrit. Les libellés sont les suivants : au Conseil de l'Université, le Conseil des gouverneurs est investi de pouvoir de direction de l'université et c'est une phrase qu'on va retrouver un peu partout lorsqu'on explique un peu quels sont les attributs du Conseil de l'Université. Pour le Sénat académique dans la Loi on y retrouve, c'est un peu plus long, mais le Sénat académique possède les pouvoirs de conduire, diriger et réglementer toutes les affaires de l'université relatives à l'enseignement et à la recherche, notamment la mise en œuvre de programmes, le choix du lieu où ils sont offerts le contrôle de la qualité de l'enseignement et des programmes d'études et la recherche de l'excellence universitaire. Alors c'est beaucoup de choses, le Sénat peut faire beaucoup beaucoup de choses, on est dans la juridiction académique et ici on l'exprime de façon assez large dans la Loi et c'est encore plus précis dans les Statuts et Règlements. Alors le système bicaméral en bref lorsqu'on regarde nos deux instances supérieures, il y a la question de leadership, il y a le champ de compétences, la juridiction, l'organisation en comités, le processus décisionnel, la liaison avec le Sénat ou la liaison avec le conseil et ensemble, ça forme le système bicaméral de l'Université de Moncton. On continue. Le Conseil de l'Université comme M. Clarisse l'a dit, il y a des personnes humaines derrière tout ceci et je sais pas si vous avez eu la chance de rencontrer M. Denis Mallet, c'est le président du Conseil de l'Université, il a un mandat de trois ans, 2022 à 2025, il est comptable de formation, il a beaucoup d'expérience dans ce domaine. Il a fait une longue carrière chez Sungrow qui est dans l'enceinte de la Péninsule acadienne. C'est un ancien de l'Université de Moncton, il a un MBA et il est maintenant à la retraite, mais on le retrouve comme président du conseil, mais président de beaucoup d'autres éléments, le Salon du livre par exemple dans la Péninsule acadienne, il est très impliqué dans sa communauté alors il préside les réunions du Conseil de l'Université. On continue. Comme je disais pas que je veux montrer un album de photos, mais c'est juste pour dire il y a des humains derrière tout ceci. Ici c'est la dernière photo du Conseil de l'Université qui est composé de 27 membres alors c'est la photo annuelle où est-ce qu'on retrouve plusieurs des membres du conseil. La chancelière de l'université est une personne qu'on voit surtout pendant les collations des grades. Elle est membre votante du Conseil de l'Université. Le rôle de la chancelière c'est un rôle honorifique et elle incarne l'université de façon permanente et symbolise réellement la fonction et l'esprit et l'unité donc elle c'est vraiment quand elle parle de l'université, elle projette réellement les valeurs de l'université, elle incarne l'université et si vous connaissez Mme Imbeault, elle est une ancienne de l'Université de Moncton à la fin des années 60 et elle a beaucoup milité pour la cause acadienne et continue de militer pour la cause acadienne. Elle fut nommée en 2018 et son mandat a été renouvelé en juin 2023. On continue. Au conseil, on retrouve notre guide autochtone, son nom officiel c'est guide permanent. C'est M. Terry Richardson qui est le guide autochtone de la communauté micmac et puis il est nommé par les nations autochtones alors il y a un conseil des chefs et il est nommé pour un mandat de quatre ans. La personne désignée agit à titre de guide permanent pour le Conseil des gouverneurs, son mandat se terminera en 2026. Alors vous le savez, on a un comité Mawimi qui travaille et M. Richardson est toujours à la portée de la main et on peut toujours demander ses conseils. Conseil de l'Université rapidement ici, on retrouve la composition, comme je disais elle est inscrite dans la Loi, mais la composition lorsqu'on commence à examiner comment est balancé le conseil, on a dix personnes élues ou nommées par concours. On a 13 personnes qui sont nommées par le conseil et on a quatre personnes nommées par le lieutenant-gouverneur qui représente la province finalement. Il y a 27 membres votants, la chancelière et le recteur, et puis six membres qui sont du nord-ouest, nord-est, sud-est nommés par le conseil alors il y a un critère de résidence ici qui est imbriqué dans la composition. Il y a quatre membres qui sont hors Nouveau-Brunswick qui sont nommés par le conseil alors souvent des gens d'Ottawa ou de Montréal, des gens qui sont peut-être des anciens de l'Université de Moncton, mais qui travaillent hors Nouveau-Brunswick. Trois membres élus par le corps professoral alors ici on retrouve habituellement les présidents des associations professorales des trois campus. Trois membres élus par le corps étudiant, même chose, les trois présidents habituellement des conseils étudiants des campus. Trois membres élus par les anciens et anciennes alors l'alumni et puis les présidents ou des représentants des corps des anciens et anciennes. Trois membres nommés par la lieutenant-gouverneure et trois membres hors nord-ouest dans le sud-est dont un nommé par la lieutenant-gouverneure donc quatre personnes qui représentent la province et puis il y a des membres qui sont non-votants, on retrouve les vice-recteurs, l'équipe de direction est présente au Conseil des gouverneurs, la direction des communications est présente au conseil. Alors 25 membres votants et puis c'est un conseil qui se réunit cinq fois par année. On continue. Le Conseil de l'Université je vous l'apprends pas, c'est le côté financier de l'université. C'est en grande partie un regard sur le budget du fonctionnement de l'université. Pour vous donner un ordre de grandeur, c'est des chiffres qui sont pour le fonctionnement ici ça fait que vous avez quand même des chiffres de 128 millions de dollars environ par année donc c'est un budget important. Quand je dis que c'est une corporation, vous voyez que c'est une corporation quand même importante avec son budget. Moncton on dit souvent le chiffre 100 millions et puis Edmundston 13.6 millions, Shippagan 15.1

millions. Ça paraît comme des gros chiffres, mais quand on commence à se comparer à des universités comme Toronto, etc. où est-ce qu'on est dans les milliards, on est pas tout à fait dans la même game, mais quand même, on fonctionne assez bien puis on est quand même une institution importante en Acadie avec un budget assez imposant. On continue. Des dossiers classiques au Conseil de l'Université, les finances et budgets c'est toujours à l'ordre du jour, il y a toujours un regard, une veille importante par rapport à ça. M. Gabriel Cormier est toujours un peu sur la sellette pendant les conseils alors que monsieur le VRER c'est ici au Sénat, mais ils se partagent bien la tâche et puis les finances c'est en continu. Il y a des nominations qui sont clés au Conseil de l'Université, la nomination du recteur, la nomination du vice-recteur, le leadership des doyens et doyennes alors ce sont des nominations qui doivent recevoir l'aval du Conseil de l'Université. Les rapports des comités se font un peu comme ici alors il y a plusieurs comités et les comités à chaque réunion font leur rapport. Il y a des élections par rapport à ces comités-là alors un peu comme ici, ce sont des procédures similaires. Les projets d'avenir, on a parlé de la stratégie continuellement au cours des derniers 18 mois, c'est en continu au conseil. Les campagnes de financement lorsqu'elles sont en cours c'est évidemment un dossier clé qui est régulièrement examiné et il y a toujours des questions de politique de règlements ou de mises à jour des éléments notamment de gouvernance. On continue. Il y a des conventions collectives qui sont sanctionnées et ratifiées, elles doivent recevoir l'aval du Conseil de l'Université alors ici vous voyez qu'on est quand même dans un milieu syndiqué. Ça fait partie de notre nature, ça fait partie de notre identité et donc on a toujours l'impression qu'il y a des négociations en cours, mais c'est régulier et il y a une veille continue sur ce type de dossier-là. On continue. Planification stratégique Cap sur l'avenir 2023-2028, c'est un dossier majeur qui est sous la gouverne du recteur et vice-chancelier. L'équipe de direction a été très impliquée dans ce dossier-là, l'équipe de la stratégie évidemment fait le gros du travail et l'adoption de la stratégie au Conseil de l'Université c'est en janvier 2023 et cet automne l'adoption du plan opérationnel institutionnel en 2023. Alors on en a pour un cinq ans et il y aura une veille continue au conseil. Les six comités permanents du Conseil de l'Université, alors vous avez un comité exécutif qui se réunit régulièrement entre les conseils, un comité de gouvernance qui s'occupe plutôt de la Loi, des Statuts et Règlements, des modifications politiques et de la discipline des membres du conseil, le code d'éthique, etc. Comité d'audit qui fait des vérifications, des projets d'audit, des projets de vérif et évidemment qui examinent les états financiers. Le comité de finances qui a une veille continue sur les budgets, les régimes de pension, tout ce qui a à faire avec les finances vous pouvez vous imaginer que c'est un côté qui ne chôme pas. Le Comité d'appel pour causes disciplinaires majeures alors s'il y a un problème avec un étudiant et qu'on montre toutes les étapes, ici il y a un cas de discipline pas nécessairement académique, mais de discipline, ça peut aller quand même jusqu'à un comité d'appel qui est présidé par le président du conseil. Le Comité de placement, vous savez on fait des placements et il y a plusieurs experts qui siègent à ce comité-là. Ce sont les six comités qui font des rapports en continu au conseil. Ça nous amène au Sénat académique. Je sais pas s'il y a une question spécifique sur le conseil, mais merci pour le dix minutes, ça va aider à comprendre le modèle.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président puis merci Lynne pour la présentation. Il y avait un point que t'as soulevé qui mentionnait que la gouvernance bicamérale elle est ce qui existe dans la majeure partie des universités canadiennes. Moi j'avais en tête que c'était un critère pour être une université au Canada d'être bicaméral, c'est pas un critère?

Secrétaire générale : À la fin des années 60, c'est l'Université de Toronto vraiment qui a _____. Il y a eu une révision du système et à l'époque, l'Université de Toronto était bicamérale et ils se sont donnés une nouvelle structure qu'ils ont appelé unicamérale. Quand on remonte dans le temps, Toronto pensait qu'ils allaient mener le bal avec l'unicaméral, mais ça pas mordu beaucoup dans les universités, les universités ont gardé leur système bicaméral et c'est vraiment la majorité. Il y a Saskatchewan qui est tricamérale qui a un comité qui est composé de donateurs et qui a une veille. Une fois que tu l'as créé, c'est difficile de l'enlever surtout des donateurs, mais c'est pas toujours évident entre le conseil et ce comité-là.

Président d'assemblée : Une question de M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je prêche un peu de ma paroisse si vous me le permettez. Vu qu'on est une université, j'ai vu qu'au Conseil des gouverneurs le nombre de votants concernant les profs est quasiment équivalent au nombre de personnes nommées par le lieutenant-gouverneur. C'est juste une petite réflexion, honnêtement je militerais pour qu'il y ait un nombre un peu élevé que trois personnes concernant l'université où des profs se mettent à l'œuvre. Je trouve que c'est insuffisant que l'on soit équivalent à ce point-là alors qu'on est dans une université, j'ai du mal à percevoir ça, mais je suis vraiment content que vous l'ayez présenté là. J'ai déjà assisté à plusieurs rencontres que Lynne a données dans le passé quand j'étais président du syndicat, mais j'avoue que j'avais pas vu ce point-là, mais faudra peut-être éventuellement y réfléchir. Je trouve qu'à trois c'est assez diminutif pour moi.

Secrétaire générale : C'est une question qui revient. Je vais pas le cacher, ça revient au niveau de la composition. Je rappelle que c'est une composition qui est dans la Loi donc pour la modifier cette composition-là, c'est une ouverture de la Loi. C'est aussi, rappelons-nous, que notre bailleur de fonds le plus important c'est le gouvernement provincial et c'est sa façon aussi d'assurer sa veille sur le fonctionnement de l'université donc à quatre membres on est bien. Je peux vous dire que par exemple à Toronto ils sont 16 membres nommés autour de la table sur cinq ans donc ça l'a du poids qui est très important et quand on commence à regarder les compositions des différentes universités, c'est tout un compromis ça de représentation autour de la table donc je vais dire à suivre parce que c'est vraiment vraiment un dossier qui

pourrait prendre de l'ampleur en terme de question, mais je vous entends, il faudrait faire un exercice de comparaison d'une université à l'autre. On va continuer avec le Sénat académique. Il y a une autre question.

Président d'assemblée : M. Coulibaly, question pour le conseil?

Coulibaly : Oui, c'est juste pour éclairer un peu l'antenne. La Loi de l'université date probablement depuis la création de l'université. Cette loi, entre guillemets « la chartre », elle a été écrite et rédigée par qui? Je suppose que le conseil peut-être n'existait pas.

Secrétaire générale : Les premiers projets de loi ça fait suivi à une commission dans le temps de Louis J. Robichaud et c'est le grand projet de Louis Robichaud de créer une université alors la première mouture je ne sais pas qui l'a écrit, j'ai l'impression que Robert Pichette était pas loin. Cette première loi-là n'est plus celle qu'on a aujourd'hui celle de 1963, mais en 1977 il y a vraiment eu une nouvelle mouture de la Loi avec des précisions pour les campus et c'est celle-là qui vraiment nous guide. Il y a eu quelques modifications, la dernière remonte à 2007 et il y en a une présentement en cours en lien avec la réforme des comités où est-ce qu'on va modifier un paragraphe pour s'assurer qu'on est vraiment dans une juridiction correcte légalement pour prendre toutes nos décisions, mais c'est mineur comme explication de réparation de loi. On a jamais fait une grosse réforme en terme de modification de la Loi dans son sens très large depuis 1977. Donc en 1977 on parle souvent du compromis de 77 des trois campus alors c'est l'expression du temps, on arrive à un compromis et puis je pense que les gens ont accepté le compromis et de vivre avec.

Président d'assemblée : Dernière question, Mme Albert.

Albert : C'est juste une précision parce quand on parle des nominations par la province si j'ai bien compris, c'est par la lieutenant-gouverneure qui elle, à moins que je me trompe, n'a pas une position qui est proprement politique donc elle est pas conservatrice ou libérale ou NPD ouverte, est-ce que je comprends bien ou je comprends mal?

Secrétaire générale : Dans la réalité, ça passe sur la table du premier ministre, ça passe au cabinet.

Albert : Donc c'est pas la lieutenant-gouverneure qui fait la nomination.

Secrétaire générale : Elle donne la sanction.

Albert : Donc c'est politique. C'est bien.

?: Techniquement, toutes les nominations provinciales c'est le lieutenant-gouverneur en conseil donc c'est une technicalité de dire que c'est le lieutenant-gouverneur, c'est le gouvernement provincial et ça c'est pas uniquement pour le Conseil des gouverneurs, c'est absolument toutes les nominations du gouvernement provincial.

Secrétaire générale : Et c'est une procédure en soi donc les OCC, les organismes conseils on doit passer à travers de ça pour pouvoir nommer.

Président d'assemblée : Merci pour la précision. On passe au Sénat.

Secrétaire générale : On va passer avec le Sénat académique et ses comités à la page suivante. On retrouve le président du Sénat académique qui est le recteur et vice-chancelier avec un mandat de cinq ans comme vous le savez. C'est un médecin de formation alors on a des médecins et des comptables qui sont à la tête alors c'est vraiment le leadership et puis au Sénat on a un président d'assemblée. Aujourd'hui c'est Francis qui vraiment dirige le trafic et c'est beaucoup plus un regard pour gérer la réunion ce qui permet au recteur de participer réellement au débat et de ne pas avoir 10 000 choses à faire en même temps, mais ça c'est un mode de travail que le Sénat s'est donné et je pense qu'il permet vraiment de faciliter la gestion de la réunion alors le président du Sénat académique c'est le recteur. Quelques faits saillants ici au niveau de la composition du Sénat, on est 41 membres votants autour de la table, 22 membres du corps professoral dont deux directeurs d'écoles, 14 membres du corps administratif alors ici il y a les recteurs, le vice-recteur le VRER et les doyens et doyennes et cinq membres du corps étudiant alors 41 c'est quand même une composition assez imposante en terme du corps qui se réunit. Il y a dix membres non-votants qui sont des observateurs qui sont invités, des invités permanents. Les vice-recteurs, le secrétariat général, le directeur de la direction des communications, professeurs à la retraite, présidents d'assemblée, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, la registraire, alors ces gens-là qui tranchent vraiment, qui sont toujours toujours dans l'académique à qui vous pouvez poser des questions, elles sont là comme des personnes ressources, mais elles ne votent pas et ne participent pas aux débats. On continue. Il y a des compétences exclusives au Sénat et dans les attributions et dans les Statuts et Règlements, on retrouve la phrase suivante : le Sénat académique est souverain dans son domaine. C'est clair et ça c'est le paragraphe 33(1) des Statuts et Règlements. Le Sénat possède les pouvoirs de conduire, diriger et régler, ça c'est à la création et la mise en œuvre des programmes au lieu et au contrôle de la qualité de l'enseignement, ça se retrouve dans les Statuts et Règlements donc ça reprend un peu qu'est-ce qui était dans la Loi, mais on les retrouve dans les statuts et c'est ce que vous faites régulièrement au Sénat avec un regard puis une veille au niveau de la gouvernance et vos comités qui font vraiment le travail dans les comités pour remplir ces mandats-là. Juste

un petit point pour la mise en œuvre des programmes lorsqu'on crée un programme, le Sénat crée son programme, adopte le programme, mais le Conseil des gouverneurs peut refuser la création du programme pour des raisons financières seulement. Il va pas aller s'ingérer dans l'académique puis dire ce cours-là en physique en 3^e cycle on veut qu'il enseigne ça, ça se fait pas. C'est vraiment le côté financier donc quand on demande à avoir un regard financier dans la préparation des documents, sachez que ça se rend jusqu'au conseil et c'est pour le conseil que vous travaillez à ce moment-là certainement en terme de préparation. On continue. Les catégories de travail d'un Sénat évidemment la gouvernance académique vous êtes une instance supérieure, une instance de gouvernance alors vous avez le regard complet, le gros portrait de l'académique. La stratégie académique c'est le regard aussi de haut vol. Il y a des structures de gouvernance académique, les travaux en comités, les juridictions, les pouvoirs, le leadership, tout ça fait partie de la gouvernance. La planification académique, qu'est-ce qu'on va faire dans les prochains cinq ans, dans les prochains dix ans, notre carte des programmes ressemble à quoi, est-ce qu'il y a des niches qu'on veut développer, des pôles d'excellence qu'on veut développer en terme de recherche, ça appartient au Sénat. Les politiques d'admission, de promotion et de diplomation, les règlements universitaires on en a vu ce matin, ça appartient au Sénat académique. Ça va pas par la suite au conseil, vous avez décidé ça aujourd'hui c'est fini, c'est ça que c'est, ça va être dans le répertoire. Les normes, la qualité de l'enseignement ça vous appartient. Le règlement universitaire, des politiques académiques, les procédures, les régimes des études, le barème de notes par exemple, ça vous appartient. Alors je vais pas tout nommer toutes les catégories de travail, mais essentiellement, vous comprenez que vous êtes le dernier regard en terme de l'académique. On continue. On a eu une réforme des comités qu'a été vraiment un projet de longue haleine. Pourquoi? C'est un levier important pour l'optimisation du processus d'évaluation des programmes et c'est aussi un levier important pour l'optimisation et le processus de création, modification et abolition de programmes. Alors l'impact de ceci c'est une réforme des processus décisionnels académiques des instances supérieures alors il y a un impact au niveau des processus et des procédures, on veut rendre les choses plus fluides et plus rapides, on veut se donner des processus où est-ce qu'il y a un engagement des gens beaucoup plus important que ce qu'on a connu donc c'est parti, c'est lancé depuis le 10 octobre et donc on a quand même des buts avec ces activités-là. On continue. Quand on regarde le système bicaméral de gouvernance dans l'ensemble, le système de gouvernance compte 20 instances en incluant le conseil et le Sénat et vous voyez qu'on a d'un côté les comités de l'université et les comités du Sénat. Ce qui est rayé c'est ça les modifications de la réforme alors on a aboli le Comité conjoint, mais on a aussi créé un comité de planification que vous voyez du côté du Sénat. On a créé un Comité des programmes de cycles supérieurs, un Comité des programmes 1^{er} cycle, un Comité des règlements alors c'est une nouvelle façon d'examiner nos programmes et nos règlements. On a un Comité d'assurance qualité qui a été mis sur pied et je pense honnêtement que ça va apporter énormément de lumière dans les travaux du Sénat. Il y a des sous-comités qui s'occupent des évaluations de programmes et de la réussite et de l'expérience étudiante alors c'est un nouveau système de gouvernance bicamérale. On continue. Les types de pouvoirs. Vous avez des pouvoirs. Les comités ont des pouvoirs de recommandations et ont des pouvoirs de décisions et ça ces pouvoirs-là se retrouvent dans les Statuts et Règlements fait que le comité peut recommander à une instance supérieure de faire X, Y, Z. Par exemple, le Comité de planification recommande au Sénat la stratégie institutionnelle de la recherche. Vous avez décidé surtout lors des travaux du mois de mai et de la réforme de où se situait le pouvoir et beaucoup beaucoup de comités recommandent au Sénat académique, mais le comité peut aussi décider au nom du Sénat académique et ça à ce moment-là, ce pouvoir-là se retrouve dans les Statuts et Règlements. Par exemple, le Comité d'appel du Sénat académique accepte le grief de l'appelant alors c'est pas vrai qu'on a un Comité d'appel composé de 41 personnes du Sénat ça fait que le Sénat a délégué son pouvoir de décision à un comité d'appel presque sur mesure pour entendre les griefs des étudiants. Ce type de pouvoir-là il faut être conscient de la juridiction et le pouvoir dans lequel le comité fonctionne. On continue. Je vais aller plus rapidement, mais l'idée ici c'était de vous présenter par exemple le Bureau de direction du Sénat. On a fait la sanction des diplômes des personnes étudiantes, c'était une décision finale. Les diplômes étudiants, la sanction des diplômes encore là présentée vous voyez qu'il y a des moyennes qui sont présentées, il y a des dossiers étudiants qui sont présentés. Ce type d'informations-là demeure dans les mains du Bureau de direction du Sénat, mais on va vous informer de combien d'étudiants, etc. Donc ce sont des mécanismes qu'on se donne pour arriver certainement à la sanction alors le BDS sanctionne et donc par exemple le choix des médaillés du gouverneur général encore là c'est une décision finale qui est déléguée. Le choix du président d'assemblée du Sénat par exemple c'est un pouvoir de recommandation, ce matin vous avez eu une recommandation. Donc je vais pas faire toutes les activités, mais vous voyez qu'il y a toujours toujours ce regard-là qui se fait peu importe le comité. Il faut s'assurer qu'on est constant avec nos Statuts et Règlements. On continue. Le Comité de planification qui est un nouveau comité, plusieurs personnes ici vont participer dans ce comité-là alors on va examiner le plan académique, on va avoir un nouveau mécanisme d'approbation préalable des projets de création de programmes. On va avoir un plan académique, la carte des programmes, il y a déjà du travail qui est fait dans ce sens-là quand même assez important alors encore là, c'est de voir comment on recommande et quelles sont les décisions finales. On continue. Comité des programmes de 1^{er} cycle, ici création, abolition et modification d'un cours, création, abolition et modification d'un programme, création d'un micro programme alors il y a des endroits que c'est une décision finale, d'autres endroits que c'est des recommandations. On continue. Un exemple d'une procédure de création d'un programme d'études de 1^{er} cycle, des fois on se dit c'est long, nos travaux sont longs, mais on pourrait aussi dire nos travaux sont robustes et nos travaux tiennent compte de la collégialité. Ça c'est une valeur qui est très chère à l'Université de Moncton alors il y a beaucoup de gens qui sont engagés à un moment donné dans un processus de création de programmes et ça je pense c'est à l'avantage de l'université et ça c'est une gouvernance. Quand je dis universitaire, c'est le classique d'une gouvernance universitaire. Ce qui fait que c'est bicaméral le système de gouvernance c'est que l'académique a ses processus qui diffèrent un peu du corporatif, elle tient

compte de la collégialité de façon très très continue. En terme de rappel, vous voyez que la procédure comme telle dans la première colonne qui descend, on commence souvent un projet dans un campus, dans une école ou une faculté un groupe de travail qui se met ensemble et qui veut développer un projet. Admettons qu'on voudrait avoir, je ne sais pas moi, un baccalauréat en droit civil, ça se peut tu. Quelqu'un va mettre le projet ensemble, va le présenter au Comité de planification pour une préapprobation. Est-ce qu'on est en ligne avec les intérêts de l'université, est-ce qu'on a le financement pour ce projet-là. Plutôt que de donner le mandat, c'est quelque chose qui vient de la base comme telle et qui va être examiné au Comité de planification. Les trois boîtes rouges que vous voyez c'est le mécanisme préapprobation qui est nouveau qui vient de la réforme alors ça ça va permettre aux gens de pas trop s'engager dans les grands projets etc., des consultations etc., puis en bout de ligne que ça serait pas accepté, il y a des bonnes chances que ça va être accepté. Alors on continue. Souvent le HUARD ou l'association départementale est impliquée de façon très importante. Il y a une recommandation qui est faite à l'école ou la faculté, la faculté fait une recommandation au Comité des programmes 1^{er} cycle pour une recommandation éventuelle au Sénat. Alors vous voyez les cases qui sont plus en rose-rouge, ce sont les cases académiques. C'est vraiment le moteur académique qui est en action à différents éléments et lorsque vous regardez les cases qui sont un peu plus bleues, c'est le processus plus administratif au Conseil des gouverneurs alors ils sont impliqués à un moment donné et puis ils reviennent à la fin au Conseil de l'Université qui accepte ou rejette. C'est rare rare rare qu'il y a un rejet de créations de programmes rendues au Conseil de l'Université, mais ils peuvent les rejeter pour des raisons financières. Par la suite une création de programmes s'en va à la CESP, ils doivent recevoir la sanction avant la publication dans le répertoire. C'est un long processus, c'est quelque chose qu'on tente toujours d'améliorer et puis on souhaite que le mécanisme d'approbation préapprobation va faciliter ou donner un peu de rapidité et peut-être même d'énergie au projet alors on gère les attentes de cette façon-là. C'est un exemple, il y en a plein d'autres, mais celui-là je pense qu'il est très important pour les activités du Sénat académique. On continue. Le Comité des programmes de cycles supérieurs c'est similaire, mais on est au niveau des cycles supérieurs et donc le Comité des programmes des cycles supérieurs a maintenant un pouvoir de recommandation direct au Sénat, pas besoin d'aller comme avant au Comité des programmes donc on a éliminé une étape dans la nouvelle procédure. On peut continuer. Un exemple de l'adoption des modifications mineures ou majeures dans le programme de 2^e cycle, souvent on avait la question comment tu dis si c'est mineur ou si c'est majeur, etc. Ça s'est développé, Elizabeth travaille sur ce dossier-là à ce moment-ci avec Mathieu LeBlanc. C'est pas évident toujours de dire ça, on a toujours été assez prudent dans notre fonctionnement. Si on pensait que c'était sur la ligne on va au Sénat avec ça puis le Sénat décidera, mais essentiellement une modification mineure si on modifie un cours ou on remplace un cours, c'est une modification au niveau du profil et ça peut arrêter au Comité des programmes, mais si c'est une modification où est-ce qu'on est dans les cours obligatoires, dans une thèse qui change de crédit, le titre d'un cours qui change avec une nouvelle description, on rentre dans du majeur. Toutes les conditions d'admission c'est du majeur donc ça ça va au Sénat et quand ça suit le chemin vert, ça va au Sénat, à un conseil, à la CESP et la publication dans le répertoire par la suite. Ici on voit qu'il y a deux possibilité et puis en terme de juridiction, il faut vraiment respecter les pouvoirs. On continue et je vous remercie pour votre patience. Le Comité des règlements, on a vu ce matin le premier projet qui émane du Comité des règlements alors on risque d'en avoir un peu plus souvent de façon continue avec ce groupe qui va travailler sur les règlements alors à suivre. On continue avec un exemple de l'adoption d'un règlement académique, le groupe de travail qui va présenter au Comité des règlements qui va présenter au Sénat, publication dans le répertoire. Alors là aussi je pense qu'on a allégé un peu tout le travail. On continue. Comité d'assurance de qualité c'est un nouveau comité. Vous allez voir les travaux, on parle de normes de qualité, on parle des expériences étudiantes, il y a beaucoup de choses là-dedans. Moi j'ai vraiment hâte de voir toute la mouture de ce comité-là. C'est une nouveauté qui s'apparente, on retrouve ce type de comité-là dans d'autres universités et je pense que comme je disais tantôt, ça va ajouter beaucoup aux travaux du Sénat de voir des données probantes par rapport à notre fonctionnement. On continue. Conseil de la langue française, vous savez l'année passée on a eu des journées de langue française, ça mené vraiment à une réflexion par rapport à la composition du Conseil de la langue française. On a bonifié beaucoup la composition de conseil-là et puis je pense que le perfectionnement de la langue française c'est important, les modifications de la politique linguistique, des activités de promotion, il y a la dictée si je comprends bien qui va revenir et les journées qui peut-être vont revenir aussi. Il y a des activités alors il y a beaucoup de fébrilité autour du Conseil de la langue française avec son nouveau mandat. On continue. Le Comité d'appel du Sénat académique, ici c'est des situations plus problématiques ou difficiles qu'un étudiant peut rencontrer, mais on a un mécanisme pour ça lorsqu'il a épuisé tous les recours disponibles avant d'arriver au Comité d'appel. Comité de sélection des grades honorifiques, vous savez il y a des remises de grades honorifiques lors des collations des grades et ce comité se réunit une, deux ou trois fois par année au besoin et va vous présenter les sélections ou les propositions. La gouvernance académique, comment améliorer l'efficacité des travaux dans le Sénat, je pense que c'est une question classique peu importe qui est autour du Sénat avec les années, mais il y a une experte dans le domaine de la gouvernance, Cheryl Foy en 2021 qui a écrit un livre *Introduction to University Governance* et qui fait un peu une liste et j'ai repris sa liste avec son approbation. Comprendre le rôle de la gouvernance d'un Sénat, c'est peut-être avoir une appréciation justement qu'on a des processus qui sont longs, qui sont laborieux, mais qui sont aussi respectueux des valeurs qu'on s'est données au niveau de la collégialité. Travailler dans le meilleur intérêt de l'université. Si on demande au conseil, si on demande au Sénat les gens vont vous dire on travaille aux meilleurs intérêts de l'université. Il y a un devoir fiduciaire qui est rattaché à ça au Conseil de l'Université. Rappelez-vous que le Conseil de l'Université, les membres sont des membres qui sont pas des employés de l'université, c'est des gens qui sont de la communauté à l'exception, madame Hélène, des professeurs évidemment qui sont représentants, mais essentiellement, c'est une nature de composition qui provient de la communauté et ces gens-là travaillent dans l'intérêt de l'université. Prévoir de la formation continue, c'est nouveau ça, c'est

tendance, c'est nouveau et puis je pense que ça apporte aussi d'aller chercher les expertises des uns et des autres. Les rôles entre la gouvernance et l'administration sont bien définis et bien compris alors des fois il y a ce chevauchement-là entre les deux. Rappelez-vous que vous êtes vraiment en mode gouvernance quand vous êtes autour de la table du Sénat. Évaluation continue, amélioration continue, on a pas ça ici au Sénat une évaluation du fonctionnement du Sénat. Peut-être qu'on veut pas savoir, mais peut-être qu'on veut savoir une fois de temps en temps. Au conseil c'est aux deux ans qu'on fait ça donc c'est peut-être quelque chose qui pourrait être nouveau et présenté au Sénat. Les structures des comités, les processus décisionnels, les délégations, développer une culture de travail, honnêtement les travaux du Sénat je veux dire quand on sort d'ici puis les documents sont adoptés puis qu'on a fait notre travail, au fond ça fonctionne donc c'est une culture de travail qu'on se donne, des mécanismes de travail qu'on se donne. Lors de votre préparation pour les travaux, il y a toujours une veille au niveau de la juridiction soit du comité ou du Sénat, mais les dossiers examinés doivent être dans la juridiction du comité ou du Sénat. Les comités ne doivent pas outrepasser ses pouvoirs alors il y a une veille continue de ça qui se fait par les présidents de comités ou le travail du secrétariat général. L'ordre du jour est un outil clé pour examiner la juridiction et donc ce qu'on a de nouveau dans nos activités c'est les filtres stratégiques de notre stratégie. Lier les dossiers à l'esprit de la stratégie, c'est une nouvelle façon de penser à nos travaux fait quand vous lisez et vous pensez au filtre, ça donne un nouveau regard dans la lecture. Il y a des regards croisés entre les comités du Sénat. Le Comité des programmes, de qualité, règlements, faut que ça se marie ensemble tout ça ça fait qu'il y a ce regard-là qui se fait. Il y a la liaison avec l'actualité, les besoins de la communauté et le développement dans la stratégie. Quand je dis qu'il y avait des parties prenantes, il y a aussi des forces externes dont on doit tenir compte dans nos travaux. On est là aussi pour développer une société à l'aide de nos programmes d'enseignement. On continue, j'arrive fini. Divers types de règlements universitaires. Vous avez vu aujourd'hui des règlements généraux qui portaient sur la conduite, on a fait des modifications, des petites corrections, c'est un type de réglementation. Les règlements 1^{er} cycle études supérieures qui est beaucoup plus académique, la Loi, les conventions collectives, les Statuts et Règlements, on vit dans un monde réglementé, mais on essaie de fonctionner avec ça, ça élimine un peu de cahots dans nos activités lorsqu'on se donne des règlements. On continue. Les nouveautés au Sénat. Au Sénat académique on passe de quatre à neuf réunions par année alors on va se connaître. Les réunions ont lieu le premier vendredi du mois de 13 h 30 à 16 h 00 sauf en janvier, juillet et août où est-ce qu'on aura pas vraiment de réunions. Les documents sont déposés sur DiliTrust sept jours avant la réunion. Avant c'était dix, maintenant ça va être sept. Réunions en mode présentielle et en mode virtuelle alors ça c'est nouveau, une combinaison du mode. La web diffusion en direct alors la web diffusion c'est nouveau. Elle sera en direct, les gens pourront nous surveiller et travailler et après ça elle sera disponible jusqu'à la prochaine réunion ça fait qu'il y aura comme une boucle en continu. C'est à suivre, ça va être nouveau dès le 1^{er} décembre. On passe de sept à onze comités alors vraiment quand je parle d'engagement, ça prend des gens autour de la table, mais ça permet aux gens d'être plus proches des activités du Sénat et le pouvoir de recommandation du Sénat académique au conseil, ça c'est nouveau. Sur certains dossiers, le Sénat va pouvoir recommander au conseil alors c'est à suivre, on l'a jamais vécu, mais dans certaines universités c'est comme ça. On revient à notre question du départ, qu'est-ce que la gouvernance universitaire. Il y a des définitions qui sont souvent citées dans les ouvrages qui portent sur la gouvernance. Celle de Harmon est celle qui revient souvent souvent dans les travaux. C'est écrit en anglais : how higher education systems and institutions are organized and managed, how authority is distributed and exercised and how both systems and institutions relate to government. Alors en français, comment le système est organisé pour la prise de décision, comment elle est gérée, c'est quoi le modèle de gouvernance qu'on s'est donné, les instances, les comités, les juridictions. On distribue l'autorité de quelle façon alors les règlements sont exprimés de quelle façon, les finances, la stratégie, les liaisons avec le gouvernement. C'est ça la gouvernance universitaire, c'est un peu de tout. On continue. Les références, peut-être qu'au niveau de la gouvernance universitaire, les dix dernières années ça s'est beaucoup développé en terme des écrits et des références clés c'est Julia Eastman, c'est Glen Jones, c'est des professeurs qui sont vraiment des spécialistes de la gouvernance universitaire. Il y a un ouvrage qui s'appelle *University governance of Canada* qui a été publié en 2022 qui est devenu la référence. Il y a Cheryl Foy qui a *Introduction to University Governance* en 2021. Cheryl fait de la formation continuellement dans ce domaine-là et Harmon, la fameuse définition et Peter McKinnon qui est un ancien recteur émérite de la Saskatchewan qui lui aussi commence à voir vraiment une série de livres fort intéressante et qui est souvent souvent invité à faire des présentations sur divers thèmes. Alors ça s'est beaucoup développé dans les dix dernières années et je pense que c'est à suivre, mais c'est intéressant d'avoir des outils. Alors j'arrive à la fin, on a un site web qui s'appelle gouvernance où est-ce que vous allez trouver les travaux du conseil, les travaux du Sénat, les procès-verbaux du Sénat, les réglementations des liens intéressants alors ça c'est toujours en développement. Vous savez que notre site web on doit y travailler, on continue à y travailler, mais il y a quand même des informations qu'on y retrouve. Voilà, merci beaucoup pour votre attention.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Il est 10 h 31, je propose qu'on prenne une pause jusqu'à 10 h 45 et on aura une courte période de questions à notre retour puis on continuera. Donc 10 h 45.

PAUSE

Président d'assemblée : Nous allons donc reprendre, on était rendu au point 14 puis on va prendre peut-être une dizaine de minutes pour des questions qui sont liées au Sénat académique. J'ai deux personnes maintenant, on va commencer par Mme Albert.

Albert : Merci monsieur le président. Premièrement Lynne, merci beaucoup beaucoup pour la qualité de la présentation, ça aide vraiment à bien bien mieux comprendre le système bicaméral fait que c'est vraiment apprécié. Moi j'ai une question sur le fonctionnement du Sénat puis vous allez me voir venir, ça renvoie un peu à une situation à laquelle on a eu droit en 2000 où le recteur de l'époque qui est président du Sénat avait exercé son vote prépondérant, il avait donc voté deux fois sur la même proposition qu'il avait lui-même proposé et essentiellement, ma question est la suivante. Étant donné qu'on a un président d'assemblée puis normalement, en tout cas, selon le Code Morin la présidence d'une assemblée en l'occurrence aujourd'hui Francis par exemple, ne vote pas. Il dirige l'assemblée, il préside l'assemblée et à ce moment-là le recteur qui est président du Sénat a un droit de vote puis au terme d'un vote, si le vote était exéco selon ce que moi j'en comprends, c'est le président d'assemblée qui tranche et non pas le président du Sénat qui a déjà exercé son droit de vote. Alors pour la petite histoire c'est comme ça qu'on fonctionne au CA de l'ABPUM, la personne qui préside l'assemblée qui en l'occurrence la vice-présidente c'est ça interne, elle va trancher, mais la présidence vote. Je pose la question parce que c'est pas quand ça arrive qu'il faut faire une troisième guerre mondiale, c'est pour la prévenir puis l'enjeu est important parce que ça donné lieu à la création d'une méga faculté qui est la Faculté des arts et des sciences sociales. On est à une autre place aujourd'hui qu'on était à l'époque, mais voilà.

Secrétaire général : Si je me souviens bien, il y avait eu un grief là-dessus ou il y a même une décision de la jurisprudence là-dessus. Il faudrait que je retourne voir, mais il y avait une décision qui avait été prise je pense et à l'époque je pense que le président d'assemblée, on a donné raison au président d'assemblée dans ce dossier-là. Le recteur avait un droit de vote prépondérant si je me souviens bien du cas.

Albert : Je trouve juste qu'en matière d'exercice démocratique qu'une même personne qui propose, qui vote et qui tranche ça fait un gros pouvoir.

Secrétaire générale : Ton proposeur a droit de vote, c'est sûr.

Recteur et vice-chancelier : C'est une excellente question. Je pense que Lynne on pourrait faire une clarification, soit que le président s'abstienne de voter sur les propositions et garde son vote de prépondérance en réserve.

Secrétaire générale : Je vais aller relire.

Président d'assemblée : Merci. Mme Gaudet.

Gaudet : Merci beaucoup monsieur le président. Moi aussi j'aimerais féliciter la secrétaire générale pour nous avoir présentés un portrait aussi global et aussi précis du rôle de la gouvernance de l'université, vraiment merci beaucoup. J'aimerais revenir à la partie des membres non-votants et j'aimerais faire la remarque suivante aussi. On a un siège, l'Université de Moncton nous accorde une place à la gouvernance du Sénat et puis on remercie l'université parce que je dois vous dire que ce sont pas toutes les universités au Canada ou ailleurs qui accordent une place au Sénat académique. Deuxième point j'aimerais faire, faut jamais oublier que ça vient bien vite l'Association des retraités alors c'est très important qu'on y pense, plus vite que vous pensez. L'autre chose, vous avez mentionné qu'il y avait dix membres non-votants et qu'on participait pas au débat. J'aimerais peut-être apporter une petite correction parce qu'à des moments donnés, on nous a accordés le droit de parole, on nous a accordés le droit de participer au débat. Pour le droit de vote ça va, on a pas le droit de vote les dix membres votants, mais j'aimerais qu'on précise quelque part parce ça va au gré des personnes à un moment donné qui décident si on nous accorde le droit de participer au débat ou non. Faudrait pratiquement le mentionner quelque part puis moi je pense qu'au niveau d'une démocratie saine, je crois que c'est important d'accorder le droit de parole aux gens qui sont surtout à l'Association des professeurs retraités. On a tous passé pour la plupart entre 20 et 40 ans à l'Université de Moncton puis plusieurs, je dirais sinon la majorité, et tout le monde est passé à un moment donné au Sénat académique. Alors j'aimerais ça qu'on précise un peu ce statut de professeurs retraités parce que vous avez remarqué, je prends souvent la parole et si je n'ai pas droit au débat bien je suis en contravention avec ce qu'on vient de dire. Alors j'aimerais ça d'avoir un petit peu le point de vue là-dessus.

Secrétaire générale : Je pense que vous avez bien résumé. Je pense quand vous êtes arrivée autour de la table je pense c'était votre première question, est-ce que je peux parler oui ou non. Je pense que la voix des professeurs à la retraite est très importante autour de la table. De là ___ complètement si j'ai donné cette impression-là, ce n'était pas le but. De dire oui elle est présente cette voix-là, elle n'est pas comptabilisée dans le vote, je pense que les débats on doit entendre diverses... je crois vraiment qu'on doit entendre. Je note la précision qui doit être faite. Je peux peut-être vous dire que je suis en train de travailler sur un manuel de fonctionnement du Sénat académique pour ce genre de questionnement-là et je le note réellement pour essayer de définir. C'est une question qui revient pour la registraire et pour la vice-rectrice aussi. C'est une pratique qu'on a de ne pas participer, mais de rester aux aguets pour des points de précision ou comme personne ressource autour de la table donc il y a ce volet-là qui est important aussi. Prendre part au débat c'est influencer le débat et ce n'est pas nécessairement ça notre rôle autour de la table donc permettez-moi d'aller faire mon travail puis de vous revenir avec une proposition.

Gaudet : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'ai un petit commentaire puis une petite question. Mon commentaire vient un peu par rapport à ce que Lynne a mentionné et je la remercie pour cela. En fait, elle a dit que dans le système de notre université on a la possibilité de donner tous les programmes qui est un apport important pour moi. Moi j'estime que ça il faut pas perdre ça de vue, c'est vraiment un avantage qu'on a dans la Loi de pouvoir donner tous les programmes qu'on veut alors ça nous laisse énormément de place et je trouve que c'est une très très bonne chose pour notre université. Et puis je veux dire infiniment merci pour la présentation qu'elle vient de nous donner, c'est très clair. J'ai une petite question par contre concernant le refus du Conseil des gouverneurs. Elle mentionnait que le Conseil des gouverneurs lorsqu'il fait un refus c'est le refus essentiellement financier lorsqu'on le fait dans le cadre de développement d'un programme. Je sais qu'il y a un travail énorme en amont de pouvoir présenter un programme et ma question est la suivante : est-ce qu'il y a déjà eu un cas où un tel programme a déjà été refusé et si oui, est-ce que le Conseil des gouverneurs l'a circonscrit?

Secrétaire générale : C'est une bonne question. Dans les derniers 20 ans, c'est arrivé une fois et cette fois-là le dossier avait passé toutes les étapes académiques. Je peux vous dire que c'était le programme du DPSY en psycho alors l'École de psychologie voulait la mineure, la majeure, la maîtrise, le DPSY et le PhD et quand c'est arrivé sur la table du conseil, ils se sont dits c'est beaucoup. C'est beaucoup, est-ce qu'il y a des doublons. Financièrement le cas d'affaires était peut-être pas assez élaboré pour satisfaire le conseil et puis au lieu de refuser le dossier, de façon élégante ils l'ont déposé et s'est retourné à l'École de psychologie où est-ce qu'ils ont refait vraiment le travail et ils ont intégré un peu le concept de poupées russes. Entre la maîtrise, le DPSY et le PhD, ils sont revenus à la charge et on a le DPSY depuis, mais ça été le seul cas que je peux dire vraiment qu'ils ont exercé leur pouvoir au niveau financier.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Juste en lien avec le sénateur Dako et aussi par respect pour le conseil. Le conseil son pouvoir est financier et pour qu'il puisse prendre une décision financière, il faut qu'il y ait un budget, qu'il y ait une analyse budgétaire des coûts donc des revenus et des coûts associés tout en ayant en tête qu'on est une université généraliste, la seule université francophone au Nouveau-Brunswick dans l'Atlantique, mais c'est pour cette raison-là que depuis un certain temps on exige systématiquement d'avoir un modèle financier pour justifier le programme. Ça veut pas dire qu'il doit être kif-kif parce qu'on travaille dans des bases communiquant en terme de budget, ça veut dire qu'il faut aller chercher le financement par d'autres moyens et ce qui va aussi aider c'est l'étape préliminaire d'une soumission avant de faire un travail trop énorme, d'avancer dans la définition du programme, il va y avoir une évaluation préalable qui va regarder non seulement la pertinence du programme, mais également en terme de clientèle potentielle, de débouchées potentielles, mais aussi sur le plan financier si c'est quelque chose qu'on peut se permettre comme université. J'ai toujours constaté dans les conseils que trop souvent ils n'avaient pas l'information pour prendre la décision pour laquelle ils sont responsables.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Il n'y a plus de questions donc on va passer au prochain point. Merci beaucoup Mme Castonguay pour l'excellente présentation.

15. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes

Président d'assemblée : Le point 15, destruction des fichiers Excel de votes. Est-ce que je pourrais avoir une proposition? Proposé par M. Clarisse et appuyé par M. Ferguson. Je vais demander un vote à main levée. Tous ceux qui sont contre, levez la main. C'est adopté.

16. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : On va passer au point 16, rapport du recteur et vice-chancelier et je vous mentionne qu'on a un invité, M. Mathieu Lang, que vous connaissez tous très bien. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Premièrement tel que mentionné, la stratégie a été acceptée et tout récemment au mois de septembre, le Conseil de l'Université a approuvé le plan opérationnel institutionnel. J'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier puisque la majorité d'entre vous participez très activement à l'exercice de planification stratégique puis à l'élaboration du plan opérationnel. J'aimerais également remercier les coleaders qui ont participé dans l'élaboration de leadership au niveau des différents chantiers également mes collègues de l'équipe de direction qui ont participé tout au long du processus et évidemment Mathieu Lang qui a été le leader de la stratégie qui a fait un travail exceptionnel dans la suite de nous tenir sur la ligne toujours à nous stimuler, à nous motiver puis à s'assurer qu'on rencontre les attentes particulièrement au niveau du Conseil de l'Université. Donc merci à tous et ceux qui vont participer. Je vous dirais par expérience le plus facile est derrière nous parce que rêver c'est beaucoup plus facile que de réaliser nos rêves même si nos rêves ont quand même dans ce cas-ci je pense été très réalistes et aussi cette année dans le cadre de cette stratégie-là, on s'est assuré avant de partir, avant d'initier le processus stratégique d'avoir en caisse des ressources financières pour pouvoir assurer le support financier ou l'ajout de ressources nécessaires pour réaliser les différentes actions qui ont été mises de l'avant. Je vous rappelle que c'est deux cibles stratégiques augmenter l'attractivité de l'Université de Moncton à tous les niveaux et continuer à contribuer à la

transformation de la société acadienne et du Nouveau-Brunswick. Cinq objectifs généraux, 20 objectifs spécifiques, 75 actions divisées dans cinq chantiers, c'est un plan ambitieux, réaliste puis plusieurs de ces actions-là ont déjà été entamées, certaines sont même complétées, mais il en reste quand même beaucoup à faire dans la mise en œuvre. Je vais tenter au cours des différents Sénats à venir de toujours nous ramener à la stratégie. J'étais très heureux quand la secrétaire générale a ajouté sur sa présentation l'importance dans nos décisions au quotidien d'avoir la stratégie en tête puis d'avoir nos filtres en tête de façon systématique. C'est une discipline qu'on se doit de développer collectivement si on veut avoir un enlignement de nos décisions et ça va être également important éventuellement pour les unités dans le cadre de leurs exercices budgétaires d'enligner ou de justifier tout au moins leurs demandes additionnelles en lien avec les différents objectifs stratégiques ou même de s'approprier des actions spécifiques à réaliser. Ce matin moi je vais surtout vous parler des projets phares, où est-ce qu'on est rendu dans certains de ces projets phares et particulièrement dans le cadre des différents chantiers. Je tiens à vous rappeler également que ce document-là a été envoyé à l'ensemble des doyens et des directions et qu'il est pas encore disponible sur le site web, mais il devrait l'être éventuellement, mais les doyens peuvent l'envoyer directement à l'ensemble des membres de la faculté tant administratif qu'académique au niveau des services. En terme de projets phares, on a un projet transversal qui est vraiment de réinventer le réseau pour la pérennité de l'Université de Moncton comme chef de fil en Acadie dans la francophonie. C'est un dossier où je vais être impliqué avec les vice-recteurs au campus de Shippagan et également d'Edmundston. Vous allez voir que c'est un chantier qui va s'accroître particulièrement au niveau du semestre d'hiver, mais qui va aussi non seulement adresser une collaboration plus importante au niveau académique au niveau des services. Pour vous donner un exemple, la semaine ou la semaine passée il y avait eu une rencontre à Shippagan de la Faculté des sciences de l'éducation pour parler de l'approche programme où l'équipe s'est réunie les trois campus au campus de Shippagan. Ça c'est un exemple typique de ce que ça veut dire une approche réseau transversale, c'est-à-dire de favoriser les rencontres tout en étant écoresponsable en terme de covoiturage et donc d'échanger, de mieux connaître les expertises, les forces dans chacun des campus et je pense que c'est en faisant ce type d'exercices-là à plusieurs niveaux qu'on va réussir à avoir un réseau qui est beaucoup plus optimal, plus efficace. Au niveau du chantier milieu de vie, on veut avoir développé un milieu de vie sain, stimulant et bienveillant. Ce qui s'est annoncé comme nouveau projet phare avant le dépôt du plan opérationnel c'était la crise du logement abordable qui affecte également l'ensemble de notre population étudiante. Pour nous, ça été facile d'ajouter et de justifier ce nouveau projet phare-là, il faut donc repenser l'hébergement étudiant afin de répondre à leurs besoins actuels. Les résidences des années 60 n'est pas nécessairement le type de résidences que nos étudiants veulent avoir aujourd'hui et donc on va les impliquer également dans les prochaines étapes particulièrement au niveau quand va venir le temps de penser au type, à la nature et les services connexes au niveau des résidences. Il y avait quand même une urgence et sous la responsabilité du vice-recteur administratif ressources humaines et les deux vice-recteurs au niveau du campus de Shippagan de même que le nouveau directeur du partenariat, vous avez vu et probablement entendu que le gouvernement provincial avait un programme de financement pour augmenter le nombre de places pour les étudiants dans la province. Ils ont une intention d'augmenter de 3 000 places dans la province. On est l'université où il y a la plus grosse croissance au Nouveau-Brunswick, cette année c'est 7.6 % d'augmentation et donc ils voudraient, ils seraient très heureux si on pouvait créer 2 000 places de plus dans nos résidences pour libérer la capacité au niveau du logement abordable au niveau de la communauté en général. Au prix de construction industrielle si on s'en va vers des studios qui sont la préférence des étudiants, 2 000 places à 150 000 dollars l'unité c'est 189 millions, corrige-moi Gabriel, si on voudrait vraiment se lancer dans cette aventure-là. Évidemment on a regardé différents scénarios. Les résidences standards comme on les connaît, le prix est coupé de moitié, tout près 87-90 millions alors que le support du gouvernement sur 25 ans parce qu'ils veulent contribuer au pre-design, la pré-construction, mais aux intérêts considérant l'inflation ou les taux d'intérêt présentement, le maximum qui pourrait être récupérable c'est 12.5 millions. Donc il y a un élément de risque financier important qu'on doit faire attention pour pas se retrouver dans des situations comme certaines universités en Ontario pour pas la nommer, d'investir de façon trop agressive dans la construction. On veut également avoir pensé que si la population étudiante se stabilise à ce moment-là ou diminue comme c'est arrivé en 2015 pour l'Université de Moncton, il faut être en mesure que ces nouveaux appartements-là puissent servir à la population en général donc servir plusieurs clientèles cibles. On a déposé récemment une demande de 2.2 millions pour soutenir tout ce qui touche la pré-construction au niveau du campus d'Edmundston avec 64 places additionnelles, au campus de Moncton on parle rapidement de 180 places qui seraient disponibles et pour le campus de Shippagan, ils avaient déjà anticipé, il avait déjà eu des besoins qui ont été faits l'année passée et donc on va quand même tenter de voir si que le gouvernement pourrait pas contribuer également à rembourser certains investissements qui ont été faits au niveau du campus de Shippagan. C'est une première étape. Il va y avoir une deuxième puis une troisième étape pour augmenter le nombre de places. On regarde également du côté de l'entreprise privée, il va y avoir une annonce, une demande d'intérêt pour l'entreprise privée de voir si ils seraient pas intéressés à louer nos terrains et de construire et d'assurer la gestion tout en ayant une entente pour protéger évidemment les loyers que ce soit des loyers abordables. Il y a des modèles qui existent, il y a des compagnies qui se spécialisent dans ce domaine-là qui ont construit des résidences pour l'Université York, Ryerson, Metropolitan University et également l'Université de Toronto Queens College, etc., qui sont des modèles quand même assez intéressants de cogestion et de partage également de revenus pour l'université. Dans le cadre du milieu de vie, on a également besoin d'améliorer nos facilités d'activités physiques et sportives et donc on a déposé un projet en avril dernier d'à peu près 126 millions, ce sont des estimés en fonction évidemment des coûts à ce moment-là. Si les coûts des matériaux diminuent, ça va nous aider à diminuer l'investissement et au mois de mai 2023, on a fait une demande plus spécifique de 6.3 millions pour tout ce qui s'appelle la pré-construction, l'ingénierie etc., ce qui nous permettrait d'avoir une meilleure idée du coût global du projet, mais ce qui nous

permettrait également d'aller plus précocement aller chercher des investisseurs privés ou des investisseurs ou des donateurs qui seraient intéressés à contribuer à la rénovation. Il y a des entreprises privées qui nous ont déjà approchés qui auraient des intérêts du côté médical par exemple qui seraient intéressés à installer les services au sein dans le cadre de la rénovation. C'est un projet qui est en partenariat également avec la Ville de Moncton. Vous avez vu passer tout ce qui touchait les besoins en piscine et en surface glacée alors on a une étape supplémentaire à faire suite à nos dernières discussions avec le gouvernement. Suite à la réforme des municipalités, il y a eu la création des unités régionales d'infrastructures pour les grandes régions qui existaient pas lorsqu'on a déposé la demande qu'on va donc avoir à faire un rappel à ce niveau-là. On essaie de sensibiliser le gouvernement au fait que dans la majorité des universités présentement l'accès à des installations sportives de qualité c'est important pour la santé et le bien-être non seulement de la population étudiante, mais de la communauté en général. Je vous rappelle que dans ce projet-là il y a tout un projet de centre de gérontologie avec Vitalité qui serait aussi en lien avec plusieurs de nos chercheurs qui font de la recherche sur le vieillissement par exemple et donc c'est pas uniquement une installation que pour les étudiants, au contraire, il y a des plateaux qui vont se libérer pour la communauté durant le jour ce qu'on peut pas faire présentement parce qu'ils sont utilisés pour des vocations académiques ou de recherche. Au niveau des talents, valorisation des talents au sein du réseau. Notre projet phare c'est de mettre en place et continuer à développer le programme de leadership de développement professionnel surtout en mettant l'accent sur la diversité et équité. C'est pas un secret, on a seulement qu'à regarder autour de la table. On a du travail à faire pour améliorer à tous les niveaux la diversité et présentement depuis l'année dernière, on a un programme de formation pour appuyer les gestionnaires et les cadres, on est dans une deuxième cohorte. Les idées qu'on réfléchit à une cohorte plus diversifiée par exemple ou même à une cohorte spécifiquement au niveau des femmes par rapport aux cadres supérieurs, c'est le genre d'idée qu'on peut soumettre pour les prochaines années, les prochaines cohortes qu'on va avoir davantage de critères pour s'assurer que notre filtre EDID soit appliqué lorsque vient le temps de faire la sélection des candidats et candidates à ce niveau-là. Récemment en septembre 2023, on a également fait une formation sur la philanthropie et le réseautage qui avait été organisée par notre direction de philanthropie. Pour moi c'est important que l'équipe de direction, les cadres puis les directions administratives qu'on ait de la formation collective obligatoire pour se donner du langage, du vocabulaire, mais surtout des connaissances et des compétences collectives et donc on va continuer à faire ce type de formations-là et si vous avez des idées, gênez-vous pas pour nous en faire part. Du côté enseignement, recherche et développement, un projet phare pour moi qui me tient très à cœur c'est le Centre d'excellence en pédagogie universitaire qui avait un focus sur la créativité et l'engagement. C'est encore embryonnaire. On a plusieurs entités qui travaillent à améliorer la pédagogie, la formation continue au niveau des professeurs et je pense qu'il y aurait un gain à unifier davantage les forces et les ressources qu'on a et lui donner à mon avis une seconde vie en ayant un focus davantage sur le développement de stratégies pédagogiques pour stimuler la créativité tout au long du cursus chez nos étudiants de la 1^{ère} année à la 4^{ème} année puis également dans le cadre de nos programmes de maîtrise et de doctorat. C'est un projet qui est ouvert, on va solliciter la motivation au niveau des différentes facultés. Évidemment la Faculté d'éducation c'est un créneau qui est préférentiel, mais ça peut venir également d'une approche collaborative interdisciplinaire inter campus également à ce niveau-là. Un de nos objectifs c'est de développer le volume, augmenter le nombre de professeurs qui sont impliqués dans la recherche et la supervision des étudiants gradués et ce qu'on a identifié comme étant un outil potentiel c'est la création d'instituts de recherche pour regrouper les forces dans nos trois créneaux qui sont la santé, l'environnement et les langues et études des minorités. Un des projets pilotes qu'on a c'est au niveau de l'Institut de recherche en santé où on avait plusieurs entités dans la région, on va donc tenter de les regrouper, on avance dans cet exercice-là. On a donc avancé du côté de la gouvernance, le profil de la direction générale. Évidemment ça prend un budget, un budget fantôme pour voir si on peut se le permettre, se le payer et évidemment des ententes parce qu'on travaille ce projet-là avec le réseau santé Vitalité et également c'est une transformation en partie de l'Institut de recherche sur le cancer qu'on essaie de regrouper au sein de l'Institut de recherche en santé. Il y a une équipe de travail de représentants de Vitalité et de l'université, Francis est un des représentants sur ce comité-là, et on a rencontré les chercheurs chercheuses dans le domaine pour les mettre à jour sur cette nouvelle structure-là. Il va y avoir encore des rencontres au mois de novembre et évidemment une fois que le projet va être bien consolidé, ça va devoir passer les instances usuelles, c'est-à-dire avec les études supérieures, ça va venir au Sénat et ça va devoir être accepté par le Conseil de l'Université parce qu'il y aura des investissements évidemment. Une grande partie des investissements on les fait déjà à travers nos professeurs qui travaillent que ça soit au Centre de médecine de précision ou à ___ présentement et donc on espère pouvoir accélérer ce dossier-là en début de la prochaine année académique que ça soit tout au moins en place. Et l'idée ça serait de s'inspirer de cette gouvernance-là pour voir si on pourrait pas faire la même chose avec tout ce qui est nos instituts, centres, groupes de recherche particulièrement qui existent présentement du côté des études françaises et linguistiques, minorité. Il y a du financement qui est prévu dans la stratégie pour améliorer l'encadrement puis les services et le support particulièrement au niveau des professeurs du côté administratif entre autres pour faciliter leur travail. Un autre projet phare qui est l'incubateur de résolutions d'enjeux sociaux. Ici l'idée c'est de faire des recommandations auprès des partenaires ou d'enrichir les débats publics sur des enjeux sociaux avec une approche d'urgence et évidemment présentement il y a des discussions avec la Faculté des arts et des sciences sociales et avec également pas porteur de dossier, mais c'est plutôt le vice-recteur au campus de Shippagan puisqu'on veut que chacun de nos projets phares ait un membre de l'équipe de direction qui va faire pas une représentation, une certaine représentation, mais surtout nous faire des mises à jour et identifier s'il y a des blocages puis comment qu'on pourrait aider à ce niveau-là. Même si c'est la Faculté des arts qui prend le leadership, évidemment les enjeux sociaux c'est multidisciplinaire, c'est intersectoriel donc ça va impliquer plus qu'une faculté et plus qu'un campus pour réaliser ce projet-là. C'est un projet qui était entre autres une demande lors

des consultations des communautés que l'université soit beaucoup plus présente à la fois au niveau des débats sociaux, mais également pour tenter de résoudre des problèmes courants que ce soit en terme d'itinérance. Si je prends par exemple le logement abordable où on est dans ce débat-là. On a notre collègue, Pierre-Marcel Desjardins, qui intervient souvent sur le plan économique, mais qu'est-ce qu'on peut faire davantage concrètement, aller voir ce qui se fait ailleurs, faire des adaptations, en faire des évaluations puis en faire des propositions. Au niveau du leadership organisationnel, c'est toute la question de la modernisation de l'infrastructure numérique. Ici c'est vraiment de vous donner, de nous donner les outils nécessaires pour qu'on puisse faire notre travail de façon beaucoup plus efficace qu'on le fait présentement et surtout pour développer de la capacité pour faire d'autres choses ou les choses qu'on a besoin de faire, mais qu'on a pas les ressources humaines pour le faire présentement. Combinés à une meilleure interaction entre les différents campus, ces deux éléments-là devraient nous donner davantage la capacité et de l'efficacité au niveau du réseau. Juste pour vous donner un exemple, dans la subvention de Patrimoine canadien c'est 18.2 millions qui a été accordé sur trois ans à l'université pour justement nous aider à mettre à jour tous nos systèmes d'informatique et donc vous voyez, ça va être un processus qui est quand même assez long parce qu'il y a plusieurs éléments qui doivent se faire en séquence, mais c'est juste pour vous démontrer qu'il y a un plan puis aussi un processus de mise en œuvre pour faire ces différents modules puis ces différentes applications. Évidemment on est toujours en compétition sur le plan de la ressource professionnelle, c'est un défi d'aller consolider des ressources qui nous permettraient d'accélérer le développement de ces différents modèles-là, mais on y travaille à tous les jours pour essayer de recruter parce qu'on a le financement. C'est pas une question de financement ici, c'est une question qu'il n'y a pas de corps chaud disponible pour nous aider à réaliser. Vous voyez ici ces projets-là sont moins avancés, mais ce qu'on aimerait c'est faire des mises à jour régulièrement où est-ce qu'on est rendu dans le développement de ces différents systèmes d'information. Je pense que l'application pour l'horaire Stéphanie si vous êtes en train de la tester, c'est en place. Le dossier étudiant également est en place donc ça devrait s'accroître au cours des prochaines années. J'ai souvent mentionné que par manque de ressources administratives, là je parle également au niveau des cadres, qu'on laisse souvent de l'argent sur la table au gouvernement parce que pour faire ça, ça prend des gens qui écrivent les demandes de financement et plus on a de l'expertise, plus on est efficace, plus on a du succès. On a fait un exercice tout près d'un an et demi où on a demandé aux doyens dans les différents campus et à nos services administratifs de nous donner des idées sur des projets potentiels qu'on pouvait soumettre au gouvernement provincial. Ils ont souvent des enveloppes. Sans appels d'offres, on doit soumettre des projets donc on a identifié une trentaine de projets, on a fait une priorisation puis on les soumet au fur et à mesure qu'on y arrive. On a quand même eu beaucoup de succès; sur 13 projets je pense à date qui avaient été refusés, on en a d'autres qui sont en attente. Ce que vous voyez ici ce sont les projets de Patrimoine canadien sur le programme des langues officielles en éducation qui nous aident également à réaliser certains de nos objectifs. Si je prends par exemple toute la question des classes flexibles, c'est tout près d'un million puis nous on doit faire du pairage financier donc c'est 1.8 millions qui va être investi à ce niveau-là. Vous voyez, on avait notre PAC, le Plan d'action climatique, le dernier en bas, les rénovations écoénergétiques c'est un programme sur deux ans matching avec le gouvernement, c'est 2.6 millions qu'on va investir pour réaliser certaines des actions qui sont dans le plan d'action climatique. Il y a donc d'autres actions comme ça, d'autres projets qu'on va continuer à faire et pour nous aider, une des actions dans le plan stratégique c'est de créer un poste de rédacteur qui a été annoncé récemment donc si vous connaissez des gens qui ont des bonnes plumes, des bons arguments, il peut être situé sur les trois campus, il y a pas vraiment un campus qui est ciblé donc le poste est ouvert présentement. À même titre pour se doter aussi du support, il y a un poste d'agent de projets qu'on s'est donné pour nous accompagner pour les projets phares, mais également certaines des actions majeures puis au-delà de ça, il va y avoir également deux postes pour des gens qui ont de l'expertise dans les approches, analyse des processus administratifs et décisionnels qui devraient nous aider à accélérer. Ce sont des postes temporaires, mais qui vont être là pour les deux premières années pour faire avancer certains des actions plus spécifiques au niveau organisationnel. Enfin, une des actions qui avait été suggérée suite à l'exercice qu'on avait fait pour finaliser les actions dans le plan opérationnel c'était la création d'un forum. Je me souviens pas qui l'avait suggéré, mais ça avait été une bonne idée d'échange intersectoriel, interculturel puis inter campus et donc on a retenu cette initiative-là qui va faire en sorte que deux fois par année on va se réunir. Ça va probablement changer de campus également et l'idée c'est vraiment de favoriser les échanges et également de partager les meilleures pratiques entre les campus et mettre un focus sur le blocage pour la réalisation de certaines des actions. Alors le prochain forum c'est le forum du 22-23 novembre où on va faire un premier bilan des actions qui ont été réalisées, celles qui sont en cours. On va également partager, faire une présentation, demander aux unités académiques et administratives dans une approche fast track, rapide, de nous présenter leurs actions prioritaires, leurs principales forces par rapport au plan opérationnel puis identifier des actions qui pour eux peuvent représenter des défis puis on va surtout travailler sur des pistes de solutions. On se doit également de développer un tableau de bord institutionnel qui est aussi une demande du Conseil de l'Université. C'est pas évident considérant je dirais la diversité du plan, mais comme je dis souvent, un plan stratégique c'est comme un plan de vol, une fois t'es rendu dans l'air ça te prend juste deux-trois cadrans, on peut pas en avoir dix si on veut atterrir à la bonne place donc on travaille sur ce dossier-là et on espère aussi avoir des commentaires puis des recommandations, des propositions lors du forum. C'est principalement je dirais les projets phares. Dans les autres Sénats académiques, on va peut-être travailler parfois sur des dossiers plus spécifiques où je ferai des bilans davantage sur des dossiers plus spécifiques en lien avec la stratégie. Merci.

Président d'assemblée : Merci monsieur le recteur. Il y a une question de M. Ashrit.

Ashrit : Merci. C'est vraiment très encourageant de voir tous ces projets au cours des prochaines années. J'ai quelques questions spécifiques sur les projets dont vous avez parlés. Premièrement dans le volet des postes par exemple pour adresser l'équité et la diversité, je voulais savoir est-ce qu'on est en train de créer des nouveaux postes ciblés à ça ou est-ce que avec les postes qui sont libérés de temps en temps, est-ce qu'on cible spécifiquement pour adresser cet aspect de diversité et d'équité?

Recteur et vice-chancelier : Dans le cadre de la planification stratégique dans le chantier leadership organisationnel, il y a une action qui est de revoir notre organigramme et les portfolios au niveau administratif en partant du recteur en descendant au niveau administratif dans nos différentes unités administratives. Cet exercice-là on va l'initier, on est en préparation de citer comment qu'on va le faire donc de créer le groupe de travail qui va être associé à ça pour voir la pertinence de créer soit des nouveaux postes administratifs. Je lance une idée comme ça qui est dans l'air par exemple si on veut développer... vous savez quand qu'on met une stratégie après ça il faut se donner les ressources pour pouvoir la réaliser puis revoir notre structure pour qu'elle soit le plus enligné avec les objectifs principaux. Un des objectifs qu'on veut développer c'est l'augmentation entre autres du volume de la recherche. Est-ce que par exemple on devrait avoir un vice-recteur à la recherche, diviser le poste vice-recteur enseignement et recherche pour avoir quelqu'un qui se lève le matin puis qui pense uniquement même si on a vice-recteur adjoint, il y a quand même la Faculté des études supérieures à gérer. Ça c'est un exemple. On a un gros volet étudiant, est-ce qu'on veut avoir une direction qui est plus focalisée sur les ressources étudiantes, une population étudiante qui se diversifie, on est maintenant rendu à 35 %. Alors oui, il pourrait y avoir de nouveaux postes qui pourraient être créés à différents niveaux, mais eux aussi lorsque les postes se libèrent d'avoir le filtre EDID. On a également demandé, on achève, Gabriel et son équipe travaillent à mettre à jour notre politique EDI et on a demandé également un tableau de bord à tous les niveaux parce que présentement on a un indicateur qui est très global intégré. À titre d'exemple, on a une équité homme-femme relativement bien équilibrée au niveau de nos postes administratifs au niveau des directions, par contre lorsqu'on va aux cadres supérieurs on est en déséquilibre de ce côté-là tant au niveau de la diversité des minorités visibles qu'au niveau homme-femme. Ce sont ces outils-là qu'on va utiliser dans le cadre des processus de sélection puis en parallèle avec le programme de formation de leadership ce qu'on aimerait c'est élargir puis de préparer la relève en amont pour avoir une bonne capacité de recrutement au sein même de l'ensemble des membres de l'université.

Ashrit : Merci. La deuxième question vous avez parlé aussi dans le cadre de RDC, la création des centres de recherche, etc., le centre d'excellence et puis vous avez parlé pour le domaine de la santé. Bien sûr ça c'est un des axes de priorité, mais est-ce que ça va toucher aussi des créneaux de recherche dans ce cas-là?

Recteur et vice-chancelier : Lorsqu'on regarde l'Institut de recherche en santé qui est proposé, il y a des axes verticaux et transversaux un peu comme nos créneaux alors au niveau de l'Institut de santé, à date il y a cinq pôles de recherche et en transversal entre autres il y a tout ce qui touche analyse de données, intelligence artificielle qui est vraiment une application transversale. Tout dépend de la masse critique et de l'organisation actuelle. On a mis de l'avant les trois axes puis il y a encore beaucoup de travail à faire. Si je prends par exemple l'environnement, on est loin de la thématique qui a été mise v'là environ une vingtaine d'années donc il y a du travail à faire. Est-ce qu'il y aura dans cet exercice-là la possibilité de dire est-ce qu'il y a d'autres thématiques qu'on devrait explorer, peut-être quand viendra le temps d'avoir ces discussions-là avec les gens dans le domaine de la recherche, le Conseil des études supérieures et de la recherche pourront nous guider à ce niveau-là.

Ashrit : Merci. Juste une dernière question ou commentaire je dois dire parce que vous avez mentionné l'infrastructure peut-être provenant de LOE, etc. puis il faut viser par exemple, moi je parle pour la Faculté des sciences, le financement pour la maintenance des parcs scientifiques, ça c'est extrêmement important parce qu'on a une infrastructure qui a besoin de ce renouvellement, soit remplacer les équipements etc., l'équipement qui touchent la recherche et aussi l'enseignement donc ça sera très important de l'avoir au lieu de demander quand il y a un problème qui arrive parce que ça va prendre du temps puis ça va retarder pour les étudiants et les chercheurs donc il faut prévoir ce type de financement pour que ça soit là quand on aura besoin de ça ou préparer un plan de la chartre ou de réparation chaque cinq ans, etc. Merci.

Recteur et vice-chancelier : Merci Pandurang de ramener cet élément-là. Je pense que, puis je regarde mon collègue à l'autre bout du côté administratif et budgétaire, vas-y Gabriel si tu veux intervenir.

Laplante : Je veux juste mentionner qu'on a soumis une demande de financement LOE pour le renouvellement des équipements de laboratoire donc c'est un projet de 2.8 millions environ donc on attend une réponse du gouvernement fédéral sur deux ans donc on devrait être capable de renouveler une bonne partie de nos équipements de laboratoire. La seule chose, pratiquement tous les programmes c'est seulement pour l'enseignement, il y a pas de programme de renouvellement d'équipement de laboratoire de recherche, ça doit venir par les subventions des chercheurs donc on a pas accès à du financement pour ça, mais au moins pour l'enseignement. Des fois l'enseignement aux cycles supérieurs peut être utilisé pour la recherche, mais on a une demande actuellement en cours. On devrait avoir une réponse fin de cette année début de l'année prochaine puis ensuite ce sera un programme sur deux ans pour renouveler quand même pas mal de nos équipements de laboratoire.

Président d'assemblée : Juste une précision si vous me permettez, on prévoit de mettre à jour la stratégie institutionnelle de la recherche à l'Université de Moncton qui date d'une quinzaine d'années donc là-dedans on

va revoir les axes des créneaux pas pour les éliminer, peut-être pour mieux les définir puis peut-être en ajouter d'autres donc il y aura aussi des actions possiblement pour la création de centres, etc. M. Clarisse.

Clarisse : Merci beaucoup monsieur le recteur pour cette belle présentation et cette belle mise à jour. Je vais rebondir un petit peu sur le prisme de l'EDID. Malgré que je suis un homme caucasien qui commence à prendre un certain âge, je vais m'avancer sur le sujet pour dire c'est important de prendre la diversité, c'est important dans tous les sens qu'elle soit d'origine, qu'elle soit de genre, mais aussi quelque chose qui manque qu'on ne prend pas souvent en compte c'est l'âge. On a besoin de diversité d'âge. Oui on a des jeunes ici avec des représentants étudiants, mais ça serait important d'avoir aussi une diversité d'âge au niveau de toutes les étapes de la carrière pour avoir une meilleure représentativité et un meilleur point de vue de chaque ici. Je prêche pas pour les personnes plus âgées, je vais bientôt faire partie du club, mais pour les plus jeunes, mais juste avoir cette diversité. Le deuxième aspect vous avez parlé de frais d'actions institutionnelles. Je vois ça d'un très bon œil, mais en même temps, je me dis qu'il y a une occasion qu'on manque. Même si j'aime pas le dire c'est pour faire arbitre de demandes de subventions dans l'axe de l'EDID, il y a beaucoup de ces demandes qui sont remplies génériquement par des institutions au lieu des chercheurs qui peaufinent ici. On a pas ce genre de structure d'aide actuellement à l'université. On a des excellentes personnes ressources à la FESR ici, mais je pense qu'elles sont presque débordées donc il y a peut-être cette stratégie-là à explorer pour obtenir de l'aide même si ça vient en contradiction avec mon premier commentaire de l'EDID qui devrait venir d'une chose personnelle, je pense qu'on peut bénéficier d'une aide pour ces rédactions-là également. Finalement, vous avez parlé de l'Institut de recherche en santé ce qui est une excellente nouvelle pour mes collègues de la Faculté des sciences qui œuvrent au Centre de médecine de précision qui se plaignaient à juste titre du manque de ressources administratives pour les épauler donc une gestion, une création d'un tel institut comblera cette lacune et je peux tout reprendre vos mots en voulant dire on pourrait penser à l'environnement effectivement. Il y a un énorme chantier qui est en cours de création d'un environnement fédéral dans le Centre de sciences fédérales dédié ici. J'aimerais qu'on puisse embarquer et qu'on soit proactif même si le projet est pour 2030, est-ce qu'il y a un rapprochement à faire, est-ce qu'il y a des choses à amener ici au lieu de dire qu'on générera peut-être un institut éventuel après que ce centre soit créé, est-ce qu'on pourrait monter ça de l'avant avant qu'il soit créé d'embarquer directement avec eux plutôt que d'avoir des forces isolées à travers les trois campus. Merci.

Recteur et vice-chancelier : Merci bien. Est-ce que tu parlais de l'âge chronologique ou de l'âge... Vous avez absolument raison. Il y a une des actions dans le plan stratégique qui parle de la relève donc l'objectif est d'assurer une meilleure relève à long terme. Ça ça veut dire également identifier précocement des gens qui auraient de l'intérêt, des compétences ou des talents pour éventuellement assumer des postes de direction que ça soit au département, que ça soit au niveau des facultés, que ce soit au niveau de nos services administratifs et donc le programme de leadership va élargir dans ce sens-là. On travaille ça avec les ressources humaines. Vous avez entièrement raison, on est vraiment pas à la hauteur en ce qui concerne le support administratif pour nos chercheurs et l'objectif de la création des instituts c'est de dégager de la capacité en mettant en commun les ressources pour pouvoir avoir un, deux, trois agents de recherche qui s'occupent du volet administratif ou je dirais standard. Ça peut aller même jusqu'à la préparation des demandes d'éthique, du budget, du volet EDI parce qu'il développe des compétences dans ce sens-là. Enfin, je pense que ça ça serait un atout intéressant pour l'ensemble de nos professeurs. Puis pour ce qui est de Pêches et Océans, je pense qu'on a un comité conjoint avec Pêches et Océans, c'est un comité qu'on devrait garder un œil dessus pour justement mettre en place des collaborations parce qu'il faut vraiment donner l'impression que cette institution-là qui est à distance de marche de chez-nous fasse partie de l'Université de Moncton parce que ça peut augmenter significativement notre capacité d'encadrement au niveau des études supérieures puis aussi d'attirer les étudiants de 1^{er} cycle avec des possibilités de stages et de travail d'été donc il y a beaucoup de potentiel à ce niveau-là.

Président d'assemblée : M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je voulais dire infiniment merci au recteur pour l'excellente présentation, je crois que la présentation était bien fournie, on avait tous les renseignements pertinents. J'ai juste quelques commentaires en fait. Mon premier commentaire c'est par rapport à EDI. Je suis vraiment satisfait qu'on en parle maintenant parce qu'à la table de la négociation pour la convention collective, on avait reçu à cette époque-là un gros paquet comme ça, ça aurait pris un-tiers de la convention collective. Ce que nous on avait souhaité là c'est qu'on ait une politique institutionnelle et on site la politique au sein de notre convention collective et le fait qu'on en parle maintenant, je trouve que c'est vraiment l'élément que nous on voulait et ça me fait vraiment plaisir de savoir que l'institution est en train d'implanter cette politique-là au sein de notre institution. Juste un petit commentaire sur la rentabilité qui pourrait éventuellement être bien peut-être pour la construction des logements, c'est vrai que faire des constructions puis ne pas les rentabiliser ça pourrait être pas fait à un moment donné, mais ce qu'on constate c'est que la plupart de nos étudiants vont en ville et ils payent des prix faramineux en ville et des fois la qualité des services n'est même pas là. Si l'institution s'engage dans ce domaine-là, j'apprécie énormément comme vous l'avez mentionné qu'il faut faire en sorte que la construction faite même avec le privé que le coût soit relativement moindre pour que les étudiants ne payent pas la facture non plus. Je crois que c'est une très bonne chose, mais je crois que c'est une possibilité qu'on peut donner aux étudiants de faire des constructions où on pourrait récupérer la plupart de nos étudiants. C'est un problème national et je suis entièrement satisfait de savoir que l'institution demande à peu près 2.2 millions au gouvernement pour en arriver là et ça c'est une très très bonne chose. Je crois que le gouvernement d'après moi devrait nous appuyer à ce niveau-là. Un élément qu'on pourrait peut-être apporter

en terme de financement interne ou rentabilité qu'on peut faire, on a un stade sportif ici. À partir du mois de novembre quasiment, le stade n'est plus utilisé. Y a-t-il façon de fonctionner comme le fait UNB. UNB a un stade, en hiver le stade est couvert et toutes les activités se passent à l'intérieur. Si on pouvait le faire, je crois qu'il y a des besoins énormes pour tout l'hiver et je crois qu'on pourrait rentabiliser ça vraiment facilement. Alors si on peut peut-être regarder de ce côté-là à un moment donné, je crois que ça serait une très très bonne chose pour notre institution. Un autre petit commentaire, le parc scientifique et c'est là que je rejoins le sénateur Pandurang. Souvent lorsqu'on demande des locaux concernant l'enseignement ou la recherche, au dernier moment on cherche un peu partout puis des fois c'est pétille. Nous on en souffre davantage à ce niveau-là. J'estime que si on avait un parc scientifique qui pourrait être essentiellement dédié à la recherche, ça éviterait que les locaux d'enseignement soient utilisés ou qu'on se piétine les pieds sur un certain nombre de locaux comme c'est le cas en ce moment, ça serait une très très bonne chose et on peut peut-être y réfléchir de ce côté-là, ne serait-ce qu'un environnement où il y a essentiellement un parc scientifique, ça serait une très bonne chose. C'est les commentaires que je voulais simplement avancer.

Recteur et vice-chancelier : Merci sénateur Dako. J'ai vu que mon collègue Francis a pris plusieurs notes du côté de la recherche donc c'est des éléments qu'il va devoir faire des suivis. Juste concernant le stade, mettre un dôme c'est excessivement dispendieux. Dans la rénovation du complexe sportif, on prévoit un espace de terrain de jeu intérieur pour le soccer entre autres qui existe vraiment pas présentement dans la grande région de Moncton. C'est une idée. Peut-être qu'il y aurait des entrepreneurs privés qui seraient peut-être intéressés à fournir ce service-là à l'ensemble de la communauté.

Dako : Effectivement, je l'ai mentionné parce qu'à Moncton on a un dôme et le dôme c'est vraiment une personne privée qui a eu cette idée géniale-là de créer un dôme, mais le dôme est tellement sollicité, je vous assure qu'il morcelle même en trois pour les besoins de la communauté. L'Île-du-Prince-Édouard a construit aussi un système de dôme comme ça qui se fait quasiment toute l'année et puis à Halifax c'est le même cas, il y a plusieurs dômes qui sont créés comme ça. Enfin bref ce que je veux amener ici c'est que ça peut être un truc portatif. À UNB la température est une température d'automne donc ça veut dire le chauffage n'est pas à 100 %, on donne juste un petit climat pour que les gens puissent opérer facilement là, mais c'est rentable, je vous assure c'est rentable. Pour avoir vu le budget du dôme qui est sur place ici, le petit dôme qu'on a ici qui est sollicité à 100 % on arrive des fois même parce que moi aussi de temps en temps je suis arbitre de soccer donc je vais arbitrer des matchs là-bas. Enfin bref, je voulais juste vous dire que c'est un secteur qu'on peut facilement rentabiliser si on trouve peut-être des privés qui peuvent nous accompagner et comme le stade appartient aussi à la ville et à Croix Bleue, pourquoi on trouverait pas peut-être un genre de partenariat ensemble et discuter de cette opportunité-là.

Président d'assemblée : Merci. On a deux autres questions. Mme Albert.

Albert : Merci beaucoup monsieur le président. J'allais juste faire un commentaire sur l'axe recherche. Quand on a parlé du potentiel de recherche entre le réseau de santé Vitalité ou le CHU Dumont puis l'Université de Moncton, je trouve ça très très important parce qu'on est si proche en plus physiquement, mais j'aimerais juste ajouter l'importance du développement de la relation je dirais inter-institution de même à ce qu'elle soit plus collaborative, partenariale, j'ai envie de dire collégiale parce qu'on arrive à des drôles de situations où on a justement comme vous l'avez mentionné, des collègues qui travaillent par exemple au Centre de médecine de précision pour pas le nommer ou à d'autres endroits et pour lesquels ils ont deux lieux de travail puis on leur impose en quelque part des frais de stationnement que c'est pas sympathique. Il me semble qu'avec des meilleures relations, on serait sûrement en mesure d'arriver à une entente ou tu sais par exemple des frais seraient partagés, mais moindre de part et d'autre de façon à ce que ces collègues-là se retrouvent pas avec une facture en sus pour faire leur travail. Alors je le dis juste sous toutes réserves, mais pour moi l'idée de la relation est fondamentale peut-être pour améliorer ces occasions-là.

Recteur et vice-chancelier : Merci pour la question, d'ailleurs on a une rencontre prévue entre l'équipe de direction et l'équipe de direction de Vitalité le 8 décembre prochain. Il y aura une liste d'items qu'on aimerait discuter puis ça ça pourrait faire partie d'un point de discussion pour voir si on pourrait pas trouver une solution plus collaborative à ce niveau-là.

Président d'assemblée : Merci. M. Coulibaly.

Coulibaly : Merci monsieur Prud'homme pour la présentation. Deux petites questions, la première, sur quoi on s'est basé pour fixer à peu près à 64 places pour le campus d'Edmundston en terme de construction parce que je pense que le besoin va au-delà de cela, peut-être ça serait mieux de considérer ça. Ça c'était mon premier point, c'est une suggestion, puis le deuxième c'est au niveau du logement des étudiants parce qu'on parle de bien-être et puis j'ai été la personne contact pour trouver des logements à Edmundston à beaucoup de mes compatriotes de la Côte d'Ivoire et j'en ai visité et je pense que l'université doit à l'instar du CCNB mettre en place vraiment un protocole pour pouvoir s'assurer que les logements en-dehors du campus répondent au minimum à un certain bien-être des étudiants parce qu'il faut dire que j'ai visité des maisons qu'ont été transformées uniquement en chambres, des salons qui ont été subdivisés en deux, des chambres qui ne font même pas 2 mètres 50 x 2 mètres 50. Ils sont loués à 600 dollars et où le lit est un lit rétractable puis la table pour étudier est une table rétractable. La cuisine a été divisée pour faire une salle de bain pour en avoir deux dans la maison et dès qu'on rentre, la table dans la cuisine est encore une table rétractable. Ça devient comme des mini-homes puis on parle d'étudiants qui vont rester là-bas, qui vont étudier, il y a

beaucoup de bruit. Je pense qu'il va falloir qu'on s'assure que lorsqu'on accepte une liste de logements hors campus qu'on ait au moins une personne ressource. Le CCNB le fait à Edmundston, de se déplacer au moins de pouvoir voir la qualité de vie et puis dire non, tu ne qualifies pas. J'en connais, j'ai deux autres jeunes étudiants en génie qui sont originaires de la Côte d'Ivoire comme ça et qui sont dans un sous-sol où les fenêtres ne répondent même pas aux normes. Le jeune homme me dit de ma chambre la petite fenêtre qui est là lorsque je regarde, je vois même pas dehors, je vois juste dans l'entrepôt encore. Donc je trouve qu'il y a un peu d'abus, les prix sont élevés, mais pire encore c'est surtout pour la qualité de vie et la sécurité. Il va falloir que ces gens, les propriétaires soit qu'on leur dise voici nos exigences qu'il faut pour qu'on puisse vous envoyer des étudiants sinon tout simplement on fait pas affaire avec vous. Voilà ce que je voulais ajouter, merci.

Recteur et vice-chancelier : Merci pour vos deux questions. La première pourquoi 64 et non pas 120, la demande du campus au départ était de 32. J'ai suggéré à mon collègue on est mieux de doubler ça rapidement compte tenu des données que vous aviez. Faut penser que l'augmentation au campus d'Edmundston elle est récente. On veut se donner un peu de temps pour voir quelle sera la stabilité au niveau de ces demandes-là et le besoin. On est aussi dans un environnement où la pédagogie, l'offre de cours hybrides à distance, on a vu récemment que IRCC a permis l'enseignement à distance, prolongé l'enseignement en ligne donc on veut faire par étape et donc la première étape c'est de créer ces 64 places supplémentaires. Je suis totalement d'accord avec vous que s'il y a une progression même maintenir ce qu'on a actuellement ça prendrait davantage de places disponibles pour nos étudiants sur le campus. Il y aura d'autres places éventuellement si la tendance se maintient pour ce qui est du nombre d'étudiants. Entièrement d'accord avec vous concernant votre deuxième point. On a pas voulu se lancer dans cette direction-là cette année dans le modèle comme le collégial l'a fait, par contre à Edmundston il y a eu quand même sur place vous l'avez fait vous-même d'aller faire la vérification au niveau des logements. Dans la grande région de Moncton, il y a également une problématique où plusieurs des propriétaires refusent de prendre des étudiants internationaux. Il y a une capacité-là qui n'est pas exploitée et donc un des projets c'est d'avoir une rencontre avec les propriétaires puis voir quelles sont leurs réticences, le pourquoi, et comment l'université pourrait palier à ça. Est-ce que ça prendrait la forme d'un coordinateur qui fait l'interface entre les propriétaires et les locataires, on verra quels seront leurs besoins, mais c'est certain que le monde de locataires et la situation de logements universitaires changent présentement. Il y a peut-être des services qu'on offre pas présentement qu'on devra offrir dans les prochaines années ou à court terme jusqu'à temps que le marché se stabilise en terme d'avoir davantage d'offres que de demandes à ce niveau-là, mais c'est sur notre radar.

Président d'assemblée : Merci beaucoup, ça met fin à ce point-ci. Je remercie Mathieu Lang, il a été très sage.

17. Réunion régulière du Conseil de l'Université CDU-230923

Président d'assemblée : On passe au point 17, réunion régulière du Conseil de l'Université du 23 septembre, vous avez reçu l'ordre du jour. C'est un point d'information. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Peut-être vous partager qu'on a eu une excellente présentation d'Isabelle Violette parce qu'au niveau du Conseil de l'Université, on veut les sensibiliser à différents aspects de la vie universitaire donc elle est venue partager ce que c'était, ce que ça pourrait représenter une journée dans la vie d'un ou d'une professeure alors ça démystifie beaucoup de choses auprès des membres du Conseil de l'administration. Comme idée, peut-être qu'un prochain ça sera la trajectoire de vie d'une idée de recherche. Les gens s'imaginent que c'est juste d'avoir une idée puis l'argent nous tombe rapidement alors si jamais vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé à faire un peu le cheminement à partir de la conception de l'idée aller jusqu'à l'application des connaissances, ça serait aussi intéressant. Une bonne nouvelle, ils ont trouvé aussi de nommer la salle qui va être rénovée à Jeanne de Valois la salle de spectacle Viola Léger, ça ça été approuvé. Évidemment ils ont approuvé la réforme du Sénat, c'est fait et peut-être je terminerais en disant dénomination de l'Université de Moncton, le dossier avance comme prévu donc on devrait avoir un dépôt du rapport prochainement. Je vous rappelle que c'est un état des lieux sur la dénomination de l'université; j'entends souvent le terme changement de nom de l'université et la décision n'est pas de changement de nom de l'université, ça sera une décision d'initier un processus de réflexion sur la dénomination de l'université, faut faire attention au vocabulaire qu'on utilise. Le dépôt du rapport était prévu fin octobre début novembre et donc pour avoir eu des discussions de suivis comme agent de projet pour le président du conseil, on devrait avoir un dépôt de rapport très prochainement. C'est pas mal les points qui étaient soulevés, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. On aurait peut-être le temps pour quelques questions s'il y en a.

Coulibaly : Peut-être c'est un avis que je voudrais avoir de vous parce que j'ai été approché par le comité citoyen concernant le nom de l'université avec leur intention de rencontrer le corps professoral. Je sais pas où est-ce qu'on en est à ce niveau-là, est-ce que c'est une chose qu'on permet en ce moment ou pas?

Recteur et vice-chancelier : Bonne question dans le sens où en ce qui concerne les membres du Conseil de l'Université, la consigne a été de pas avoir d'interaction avec les pous ou les contres jusqu'au dépôt du rapport et de la rencontre qui sera planifiée à ce niveau-là pour discuter du rapport et des prochaines étapes. Évidemment comme membres de la communauté universitaire et membres de la communauté, les

professeurs sont libres de parler à qui ils veulent. On a pas vraiment un guide ou une recommandation à faire à ce niveau-là. Je pense c'est à vous à décider collectivement d'accepter ou non ce type d'intervention-là, mais nous on a refusé systématiquement de rencontrer autant les pour que les contre parce qu'on est pas en période de consultation présentement. Alors si jamais le conseil aurait une décision d'initier un processus de réflexion sur la dénomination de l'université, peut-être que là une des stratégies serait une stratégie de consultation ou de mémoire ou de rencontre. À ce moment-là les gens de l'ensemble de la communauté seraient invités, mais on est pas là présentement.

Président d'assemblée : Une dernière question, M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. La réponse du directeur me satisfait. Je crois que pour répondre à la question du sénateur Lacina, j'estime qu'il faut partir d'une feuille de route et le rapport du comité devrait servir de feuille de route donc il faut vraiment attendre ce rapport-là sinon les individus s'ils donnent leur point de vue, il faudra pas que ça soit en fonction d'un point de vue d'une institution, ils le donnent à titre privé, mais il faut d'abord attendre un rapport qui fait un bilan de tout ça avant de rentrer dans les détails. Moi j'aime mieux cette approche-là pour dire que systématiquement on répond pas à qui que ce soit, on va attendre le rapport puis à partir du rapport on verra.

Recteur et vice-chancelier : Je vous rappelle que le rapport c'est un rapport technique des états des lieux. Il n'y a pas de recommandation et donc c'est un rapport qui regarde le volet historique, économique, social, les impacts potentiels que les autres universités qui ont fait cet exercice-là ont eu sur le recrutement, leur fondation, etc. C'est très factuel et très informatif en même temps.

18. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Merci. Il y a aucune affaire nouvelle.

19. Prochaine réunion : le vendredi 1^{er} décembre 2023 à 13 h 30

Président d'assemblée : La prochaine réunion : le vendredi 1^{er} décembre à 13 h 30. Merci beaucoup. Désolé pour le contre-temps de sept minutes, mais c'est de ma faute à cause du pitonnage. Merci.